



Magazine des adhérents du SNEG

N° 9



● Assemblée Générale 2012

COMPTE-RENDU COMPLET

● Prévention

CAMPAGNES ET ACTIONS

● Ils ont rejoint le SNEG

ZOOM SUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

POPPERS

SNEG

LA PROCÉDURE SUIT SON COURS...

Le 7 septembre 2011, le SNEG, Men's Club et New Millenium ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de l'arrêté du 29 juin 2011 interdisant la vente et la cession des poppers.

Aujourd'hui, cette procédure suit son cours et devrait aboutir d'ici à la fin du 1er semestre 2013. Vous pouvez, dès à présent et au fil des semaines et mois à venir, retrouver tous les éléments relatifs à ce dossier sur www.sneg.org/syndicat en tapant "poppers" dans la fonction "rechercher".

Le SNEG et ses co-requérants peuvent espérer une annulation dudit arrêté et un retour à l'ancienne réglementation définie par décret du 26 mars 1990.

Toutefois, rien est acquis en attendant la décision finale qui appartient au Conseil d'Etat.

D'ores et déjà, le SNEG remercie les entreprises et établissements qui lui ont apporté leur soutien moral et financier dans cette démarche :

Adult Vidéo Show, Saint-Denis de La Réunion • Berlioz Sauna, Béziers • Blue Club Sauna, Metz
California Sauna, Rennes • Eros Sauna et Sauna Disco Les Dauphins, Limoges
GI Sex Shop Crotti, Nice • Krash, Paris • L'Equateur Sauna, Perpignan • Le Cosmos, Rennes
Le Cube, Lille • Le Korosko Sauna, Lorient • Le KS Sauna, Toulouse • Le Lotus Sauna, Reims
Le Potchic, Argelès-sur-Mer • Les Bains Montansier, Vincennes • S 64 Sauna, Bayonne
Secteur X, Paris • Thiers Sauna, Bordeaux • X Shop Club 87, Nancy

Le SNEG invite l'ensemble des entreprises, qu'elles soient fabricants, grossistes ou encore détaillants, à apporter à leur tour leur soutien moral et financier dans le cadre de cette procédure longue et coûteuse, les adhésions majoritairement à 150 € ne permettant pas au SNEG d'entreprendre seul une telle action.

Vous pouvez, vous aussi, abonder à hauteur de 100 € minimum en nous adressant un chèque à l'ordre du SNEG, à poster à l'adresse suivante :

**SNEG,
12 rue des Filles du Calvaire 75003 Paris.**

D'avance merci, à celles et ceux qui répondront à cette demande de solidarité économique.



Le SNEG



Par Gérard Siad,
Président

Chers adhérents,

C'est dans un climat de dégradation économique générale impactant de plus en plus le moral de chacun, que nous nous sommes efforcés de prendre à bras-le-corps l'ensemble des dossiers imposés par une actualité législative menaçante pour un grand nombre de nos secteurs d'activité.

Compte tenu du déficit abyssal du budget de l'État et celui du système social, la fiscalité et les charges pesant déjà lourdement sur les petites entreprises risquent fortement d'augmenter. Cette situation est d'autant plus inquiétante que nos entreprises, face à une forte baisse de la consommation ces derniers mois, ont subi subrepticement une lourde augmentation de leur coûts d'exploitation (flambée des loyers commerciaux, majoration des prix des marchandises ou prestataires de services; ou encore des fournitures d'eau, d'hydrocarbures ou d'électricité), ainsi que dû supporter tous les coûts liés aux nouvelles réglementations, les obligeant à toujours plus d'investissements et de coûts salariaux.

Afin de protéger chacun de nos secteurs d'activité nous avons initié un grand nombre de rendez-vous auprès des autorités et des décideurs publics, et pris part à tous les combats menaçant l'économie de nos métiers. En relayant les souffrances et inquiétudes que beaucoup d'entre vous traversent, nous nous sommes efforcés de faire peser tout le poids du SNEG dans chacune de nos rencontres institutionnelles, afin de protéger collectivement et individuellement, chacun de nos adhérents qu'ils soient implantés à Paris comme en région.

Concernant les établissements à terrasses, nous sommes montés au créneau autour de nombreuses réunions afin de faire contrepoids aux arguments des associations riveraines de plus en plus mobilisées et puissantes, et à ceux d'élus écologistes de plus en plus véhéments. Les unes désirant en réduire le nombre et en rigidifier considérablement la réglementation, les autres exigeant la suppression radicale du chauffage mettant en péril l'avenir économique de ce secteur et en réduire encore davantage la dynamique touristique.

Nous sommes intervenus de nombreuses fois en région et à Paris pour défendre des établissements menacés de sanctions administratives, qui compte tenu de ce contexte de crise jamais égalé, auraient pour conséquences des risques accrus de mort économique certaine.

Pour nos lieux musicalisés, le déplafonnement vertigineux des droits de SACEM et de SPRE nous a contraint à déployer une très vive réaction auprès des autorités concernées, en plaident une plus juste évaluation des critères de calcul et en accompagnant au cas par cas chacune des entreprises nous ayant sollicité, afin de trouver systématiquement un terrain de négociation raisonnable préservant l'avenir financier de celles-ci.

Le dououreux dossier des poppers nous a également obligé à nous donner le plus de moyens possibles afin de gagner pour une seconde fois devant le Conseil d'État, compte tenu des enjeux économiques vitaux que cela représente pour beaucoup de nos adhérents, et de l'injuste dis proportionnalité de la mesure face aux risques effectifs de santé. Le paradoxe induit par les modalités d'application de ce nouvel arrêté entraîne inévitablement les consommateurs vers des produits autrement plus dangereux, ne permettant de surcroît plus aucune traçabilité ni contrôle sanitaire.

Conformément aux résolutions prises lors de notre dernière assemblée générale, le travail de notre Conseil d'Administration a été principalement dédié cette année au lourd chantier des réformes statutaires de notre structure.

En effet, malgré le nombre grandissant de nos dossiers juridiques et le volume considérable de travail à traiter, nous nous sommes efforcés tout au long de l'année écoulée de nous concentrer sur la restructuration totale de nos activités, afin de procéder aux adaptations indispensables à la pérennisation de nos actions tant associatives que syndicales.

Le SNEG, dont nous avons célébré les 20 ans l'année passée, a toujours assumé ses missions avec éthique et conviction en respectant parfaitement la rigueur indispensable à la séparation de ses deux axes, l'un subventionné, et l'autre autofinancé par les cotisations des adhérents.

Malgré l'ambiguité trop souvent pénalisante liée à la confusion entre nos actions syndicales et associatives. Malgré l'absence de tous les atouts juridiques propres à un syndicat et la remise en question régulière de notre légitimité, nous sommes parvenus à faire coexister, avec efficacité et succès, nos deux champs d'activité sous la même entité.

Afin de garantir l'avenir de notre fonctionnement et son développement, le temps est venu de scinder statutairement nos deux axes afin de clairement créer un syndicat à part entière. Parallèlement, doter notre association historique de santé d'une pleine indépendance lui permettant l'obtention de tous les agréments indispensables à son évolution et ouvrir son champ d'actions à d'autres publics.

Même si pour une structure comme la nôtre, aujourd'hui saluée et très ancrée dans le paysage des associations LGBT, il semble risqué d'en remettre en cause les fondements juridiques. Il est devenu indispensable d'en moderniser le fonctionnement, afin de renforcer la défense des intérêts de nos entreprises. De plus, le caractère identitaire de notre axe syndical a tendance, au fur et à mesure de l'intégration des gays dans notre société, à être injustement assimilé à une forme de communautariste qui ne correspond en rien à l'esprit d'ouverture qui depuis toujours accompagne notre structure.

L'actualité de ces derniers mois est venue confirmer l'urgence de ces adaptations. Les droits de SPRE et de SACEM (dont nous n'avons jamais pu permettre directement l'abattement pour nos adhérents), le permis d'exploiter dont nous n'avons pu obtenir l'agrément, l'instabilité et la surproduction législative liés à nos métiers, sont tant de situation qui nous imposent aujourd'hui une réelle professionnalisation syndicale; de même l'actualité économique visant un resserrement budgétaire du ministère de la santé nous oblige à clarifier de façon définitive l'indépendance de notre structure de prévention.

La nature et la complexité des dossiers juridiques que nous avons chaque jour à traiter confirment l'importance de nous doter des outils syndicaux indispensables au développement de notre action afin d'être digne de votre confiance et de nos défis de demain.

Je tiens enfin à saluer le dévouement et la qualité du travail chaque jour assumé avec conviction par l'ensemble de nos salariés et tout particulièrement l'implication sans faille de nos deux directeurs de structure.

Je souhaite également remercier au nom de tous notre administrateur sortant Alain Debrus qui a depuis toujours avec sagesse et bienveillance offert le meilleur de lui à tous nos combats.

Dans ce numéro :

- | | |
|-------------------------|--|
| page 3 | Éditorial
par Gérard Siad, Président |
| page 5 | Assemblée Générale 2012
. RAPPORT MORAL 2011
. RAPPORT FINANCIER 2011 |
| page 28 | Dossiers juridiques
. Les dossiers juridiques du SNEG |
| page 30 | Pôle Prévention par Antonio Alexandre
. Campagnes SNEG
. Actualité du SNEG Prévention |
| page 45 | Organigramme |
| page 46 | Ils ont rejoint le SNEG |

Le magazine
est édité par

le Syndicat National des Entreprises Gai.es
12, rue des Filles du Calvaire 75003 Paris

Tél 01 44 59 81 01
Fax 01 44 59 81 03

Directeur de la Publication : Gérard SIAD
Rédacteur en Chef : Rémi CALMON
Conception : Anne HERJEAN

Envois / Distribution : Érika Thomas Des Chesnes
Imprimerie : Gayprint
Tirage : 2 000 exemplaires
www.sneg.org
sneg@sneg.org

Magazine d'information des adhérents du
Syndicat National des Entreprises Gai.es



Tous droits réservés

Assemblée Générale 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2012

COMPTE RENDU

En ouverture de séance, sur demande du doyen Alain Debrus, Christophe Deriaz se propose comme Secrétaire d'Assemblée, Bruno Aussenac et Joël Hascoët se proposent comme scrutateurs.

Gérard Siad explique les besoins et les nécessités de modifier les statuts du SNEG tels qu'ils existent aujourd'hui.

Maître Yann Pedler, avocat et Antonio Alexandre, Directeur National Prévention, procèdent à la lecture des modifications proposées.

Sur le statut de membre associé réservé aux associations, Bernard Quartier, Alex's Bar à Paris, demande à qui correspond celui-ci, ne leur permettant ni représentation au sein du Conseil d'Administration, ni droit de vote. Réponse collégiale de Gérard Siad qui explique la volonté de ne pas favoriser d'ingérence d'autres associations, surtout celles également situées dans le champ de la prévention. Antonio Alexandre renchérit en précisant que le SNEG, ses missions et actions de prévention, sont directement liées aux exploitants, sur la base de leur volontariat, répondant au cahier des charges que le SNEG a mis en place depuis 22 ans. Rémi Calmon précise que la boucle est bouclée en ajoutant que le pôle Syndicat lui aussi s'adresse aux exploitants qui seuls déterminent les orientations de l'association.

Sur l'article 2, Bruno Aussenac fait remarquer l'usage du mot "homosexuelles" qu'il propose, pour être plus généraliste, de remplacer par LGBT. La suggestion est adoptée.

Sur l'article 6, Frédéric Dupont fait remarquer la répétition par deux fois de la mention "par écrit", l'une des deux est supprimée.

Pour être renforcés dans leurs missions et objets sur le seul axe Prévention, Antonio Alexandre précise aux présents qu'en attendant la création d'une structure syndicat dans les prochains mois, les statuts même modifiés abritent encore l'axe Syndicat, ce qui, en cas d'échec de la création de la nouvelle structure, permet de maintenir les choses en l'état.

Olivier Robert demande alors pourquoi changer les statuts ?

Gérard Siad lui répond que sur le fond, la réponse est principalement dans le préambule auquel il a été procédé à la lecture, ainsi que dans la teneur des modifications des articles également évoquées. Sur la forme, la modification des statuts historiques, conjuguée à la création d'une nouvelle entité, a pour vocation d'apporter plus de clarté et d'indépendance aux yeux des autorités de tutelle. Antonio Alexandre ajoute que ces notions de clarté et d'indépendance bénéficieront aussi à la future entité syndicale. Gérard Siad précise que le changement des statuts, de part et d'autre, c'est aussi la sortie d'un certain "communautarisme" qui nous est souvent opposé.

Bernard Quartier demande en quoi nous serions acceptés en qualité de syndicat ? Gérard Siad lui répond que c'est la volonté du SNEG depuis plusieurs années, exprimée l'an passé encore en Assemblée Générale par les adhérents et que, le partenariat équitable avec un quelconque autre syndicat semblant impossible au regard des faits constatés depuis un certain temps, le SNEG doit en passer par ce changement, même si certains nous trouvent trop "petit".

Stéphane Minouflet, KS Sauna de Toulouse demande si le SNEG, lui-même, se sent "petit" ? Pas du tout, répond Rémi Calmon, qui explique que certains syndicats comptent moins d'adhérents que le SNEG et que la

représentativité peut s'estimer en valeur absolue mais aussi relative et que, selon ce dernier critère, au regard du tissu économique des entreprises LGBT, le SNEG est très représentatif.

Les adhérents présents passent au vote en cochant "Oui" ou "Non" sur leur(s) bulletin(s) à la question : Acceptez-vous les modifications apportées aux statuts du SNEG ?

Au terme du dépouillement par les scrutateurs et le Secrétaire d'Assemblée, les modifications de statut sont adoptées par 75 % de votes pour, 22,7 % de votes blancs et 2,3 % d'abstentions. Le quorum de 25 % étant atteint avec 132 adhérents présents ou représentés sur 409 adhérents membres actifs, les modifications de statuts sont adoptées.

Maître Yann Pedler prend la parole pour soumettre la résolution suivante : L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration du SNEG à procéder : à la modification du nom, au transfert partiel des actifs du SNEG constitués par des fonds de réserve à la structure syndicale du SNEG en cours de création et à compter de la date de sa constitution légale. L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration du SNEG à procéder au transfert de la totalité de l'activité de la centrale d'achats à la structure syndicale en cours de création et ce, à compter de la date de sa constitution légale.

Mandat est donc donné au Conseil d'Administration pour réaliser l'ensemble des opérations liées à l'évolution des deux structures.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DU 23 AVRIL 2012

PRÉAMBULE :

Le SNEG, Syndicat National des Entreprises Gaies, association Loi 1901, a été créé en 1990, dans un contexte de nécessité pour les établissements commerciaux LGBT de se réunir dans le cadre d'une association permettant de défendre leurs droits, de promouvoir la pleine légitimité de leurs activités identifiées pour un public ciblé et de coordonner la participation active des établissements pour la prévention contre le sida qui touche une partie importante de la population homosexuelle.

Pour réaliser son objet, le SNEG a été organisé dès son origine en deux pôles d'activités avec chacun des missions spécifiques : un pôle syndicat et un pôle prévention. Pour assurer leur développement, il a été décidé de donner une autonomie juridique à ces deux pôles. Le SNEG, dans le cadre de son statut historique, se consacrera principalement au Pôle prévention. Un syndicat sera constitué pour se consacrer au Pôle syndicat. Toutefois, compte tenu de la transversalité de certaines de leurs actions, les deux pôles constitués en structures juridiques différentes garderont des liens de collaboration par le biais de conventions et/ou de représentations croisées au sein de leurs conseils d'administrations réciproques.

L'expérience acquise du pôle prévention de l'association SNEG pour la prévention du VIH, des autres Infections Sexuellement Transmissibles et la promotion de la santé sexuelle des populations fréquentant les établissements LGBT a été reconnue par le monde associatif et institutionnel VIH, cela lui a garanti par ailleurs une compétence lui permettant de s'ouvrir à des établissements n'ayant pas nécessairement une activité dédiée à une population strictement LGBT, mais avec des besoins en matière de santé et/ou de sexualité.

UN SYNDICAT SERÀ CONSTITUÉ POUR SE CONSACRER AU PÔLE SYNDICAT

STATUTS

Mise à jour du 23 avril 2012

ARTICLE 1 : CONSTITUTION DÉNOMINATION

Il est fondé, entre les soussignés et toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 dénommée "SNEG". Le SNEG est le Syndicat National des Entreprises Gaies.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente association a pour objet de réunir des personnes physiques et morales exploitant des entreprises dont l'activité et les services sont destinés à des populations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres) et hétérosexuelles qui manifestent leurs intérêts pour des biens et services liés au mode de vie festif et aux loisirs.

Le SNEG a pour mission :

1. De représenter et de défendre les intérêts de ses membres ;
2. De développer, à destination de ses membres et de leur clientèle, toute action de nature à promouvoir des mesures de prévention de l'épidémie du Sida, des autres Infections Sexuellement Transmissibles et de toutes autres pathologies qui par leur prévention s'apparentent à l'infection à VIH ; et par ailleurs des mesures de promotion de la santé dans une approche globale de la personne tel que le définit l'Organisation Mondiale de la Santé.

De défendre les droits des personnes malades et des usagers du système de santé

3. De diffuser une information auprès des membres.

4. De développer, à destination de ses membres et de leur clientèle, toute action de nature à prendre en compte la spécificité du mode de vie des populations concernées par l'objet de l'association, dont notamment des actions destinées à d'agir en justice en nom propre ou/et aux côtés de toute personne, membre du SNEG ou non, victime d'homophobie, de discrimination, de diffamation, d'injures ou d'atteinte à la vie privée en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou du mode de vie.

5. Elle peut contribuer sous formes d'analyses, de recherches, d'études et de formation à toute action en rapport avec l'objet.

- Elle peut mener toute action de formation professionnelle en rapport avec son objet.
- Elle peut répondre à des situations d'urgence et d'actualité en matière de santé publique et de droit des personnes.
- Ses actions peuvent être réalisées au niveau international.

ARTICLE 3 : DURÉE

La durée de l'association est indéterminée ; elle peut être prorogée par décision de l'Assemblée Générale des membres de l'association, statuant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

ARTICLE 4 : SIÈGE

Le siège de l'association est fixé au 12, rue des Filles du Calvaire 75003 Paris. Il pourra être transféré ailleurs par décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 : MEMBRES

L'association se compose :

- d'un membre de droit,
Monsieur Bernard Bousset, détient le titre honorifique de Président fondateur, sauf dans le cas où il serait Président en exercice d'un mandat électif.

-des membres d'honneur,
Sont membres d'honneur ceux qui ont acquis des mérites en permettant à l'association de progresser significativement dans les buts qu'elle poursuit. Le Conseil d'Administration procède, sur proposition du Président et/ou du Bureau, à la nomination des membres d'honneur ; ils sont dispensés de cotisation.



Mireille SCHKROUN
Diplômée de l'Institut Commercial
Supérieur de Gestion de Paris
DESS Fiscalité-Paris V
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire

31 allée Ferdinand-de-Lessups
B.P. 542 - 37205 TOURS Cedex 3
Tél : 02 47 74 35 00
Fax : 02 47 74 35 01

34 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
Tél : 09 51 23 19 51

E-mail : m.schkroun-ec@wanadoo.fr

MODIFICATION DES STATUTS

- des membres actifs ou adhérents,
Sont membres actifs les personnes qui versent une cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

- des membres associés,
Sont membres associés les Associations adhérentes, lesquelles n'auront pas le droit de vote.

ARTICLE 6 : ADHÉSION

Toute demande d'adhésion à la présente association, formulée par écrit, doit être accompagnée d'un extrait K-bis de moins d'un mois ou d'une copie de carte professionnelle ou d'un justificatif d'immatriculation au Registre du Commerce et des Métiers. La demande est soumise au Bureau de l'association qui statue sur cette admission sans avoir à justifier sa décision, quelle qu'elle soit.

ARTICLE 7 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd :

1. par démission adressée par écrit au Président de l'association,
2. pour une personne physique, par décès ou pour déchéance de ses droits civiques,
3. pour une personne morale, par mise en redressement judiciaire ou dissolution, pour quelque cause que ce soit,
4. pour non paiement de la cotisation, après sa date d'exigibilité,
5. par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour le non respect de l'objet social et tout autre motif grave, laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à fournir des explications écrites.

ARTICLE 8 : RESSOURCES

Les ressources de l'association sont toutes celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

Le montant de la cotisation versée par les adhérents est fixé chaque année par le Conseil d'Administration, la cotisation ne peut être redimée par les membres de l'association.

La comptabilité de l'association devra distinguer l'affectation des subventions de l'Etat et des Collectivités territoriales pour toute cause en accord avec l'objet de l'association dont, notamment, celle de prévention de l'épidémie du sida.

ARTICLE 9 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - COMPOSITION ET POUVOIRS

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation s'il en est demandé une, à la date de convocation de ladite assemblée.

Elle a pour fonction :

- d'entendre, de discuter et éventuellement d'approuver le rapport moral présenté par le Président,
- d'entendre, de discuter et éventuellement d'approuver le rapport d'activité, les comptes de fin d'année, le rapport financier,
- d'élire les membres du Conseil d'Administration,
- de délibérer sur toutes questions mises à l'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 10 : FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'il est besoin, sur convocation soit du Président de l'association, soit des 2/3 des membres à jour de leur cotisation.

Son mode de convocation et les règles de fonctionnement sont prévus par le règlement intérieur.

La modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être adoptées que si 25 % des membres sont présents ou représentés.

ARTICLE 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le Président, s'il le juge utile ou sur demande du Président fondateur, convoque une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 2 du règlement intérieur.

ARTICLE 12 : ÉLECTION ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du SNEG est composé de 10 membres, élus pour quatre années, qui disposent chacun d'une voix.

Les modalités de candidature et de scrutin sont précisées dans le règlement intérieur. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait par moitié tous les deux ans.

A l'exception du membre de droit, chaque membre du Conseil d'Administration est révocable sur décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

A l'exception du membre de droit, tout membre du Conseil d'Administration absent plus de trois fois consécutives aux réunions du Conseil d'Administration sans en avoir exposé les motifs et sans en être excusé par le Conseil d'Administration, sera considéré comme étant démissionnaire de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration choisit, en son sein, un Bureau dans les conditions prévues à l'article 14.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'instance délibérative élue par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration met en oeuvre la politique et les décisions adoptées par l'Assemblée Générale et nomme le cas échéant le commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président et au moins une fois tous les six mois.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations, sauf pour l'élection du Bureau où la présence des trois quarts des administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président compte pour deux.

Il est tenu procès-verbal des séances approuvées et signées par le Secrétaire général et le Président.

La présence des administrateurs est obligatoire, seules seront prises en compte les absences justifiées. Après 3 absences, l'administrateur est considéré comme démissionnaire de ses fonctions.

Les frais engagés par un administrateur pour le compte du SNEG ne pourront être remboursés qu'après accord du Bureau.

ARTICLE 14 : BUREAU

Le Bureau est élu pour deux ans lors du premier Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale. Cette élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à scrutin uninominal.

Le Bureau se compose d'au moins:

- un Président
- un Vice-président
- un Secrétaire général
- un Trésorier
- le Président fondateur, Bernard Bousset, est membre de droit du Bureau. Il a le droit de vote.

En cas d'égalité des voix, le Président en exercice défient le pouvoir de départage. Le Bureau du Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an ou sur convocation du Président.

Tout membre du Bureau absent, sans être excusé, plus de deux fois consécutives aux réunions sera considéré comme étant démissionnaire de ses fonctions.

Le Bureau saisira alors le Conseil d'Administration suivant qui constatera cette vacance et procédera au remplacement de cette personne.

Aucune rémunération ou avantage sous forme de prestations de services ne pourra être perçu par un membre du Bureau.

ARTICLE 14.1 : PRÉSIDENT

L'association est dirigée par le Président élu par le Conseil d'Administration, parmi les membres de l'association remplissant les conditions suivantes :

- s'il s'agit d'une personne physique, être majeure, ne pas être privée de ses droits civiques, ne pas être placée sous sauve-

garde de justice ou mise en tutelle ou en curatelle,

- s'il s'agit d'une personne morale, ne pas être mise en redressement judiciaire ou dissoute, pour quelque cause que ce soit.

La perte d'une qualité requise entraîne la démission d'office du Président élu.

Le Président est renouvelé tous les deux ans par le Conseil d'Administration.

Le Président sortant est rééligible.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale des membres.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association. Il peut déléguer ses pouvoirs à un membre de l'association. En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle des membres de l'association.

En cas de délégation expresse du Président élu, le Président fondateur, Bernard Bousset aura la charge, en application des présents statuts, de la mise en œuvre et du suivi des relations politiques et des relations extérieures du SNEG.

ARTICLE 14.2: SECRÉTAIRE

Le secrétaire veille au bon fonctionnement administratif de l'association.

Il supervise la rédaction de toutes les écritures, à l'exception des écritures comptables et prépare les dossiers d'agrément des membres.

ARTICLE 14.3: TRÉSORIER

Le trésorier a la responsabilité de la gestion des fonds.

Il contrôle l'exécution des dépenses et supervise l'activité du responsable comptable.

Il présente les comptes de l'exercice clos lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle

ARTICLE 15 : DIRECTEUR

Le directeur est nommé par le président après agrément du bureau.

Le directeur assure sous l'autorité et le contrôle du président la bonne marche des services.

Une décision de délégation du président précise l'étendue de ses attributions.

Le directeur assiste avec voix consultative aux assemblées ainsi qu'aux réunions du conseil d'administration et du bureau.

ARTICLE 16: RÈGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur sera établi et librement modifié par le Conseil d'Administration pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts, sans avoir à être approuvé par l'Assemblée Générale des membres de l'association.

Ce règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.

ARTICLE 17: DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale des membres :

- nomme un ou plusieurs liquidateurs,
- prend toute décision relative à la dévolution de l'actif net subsistant sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs apports.

ARTICLE 18 : PUBLICITÉ

A la suite de l'Assemblée Générale, le Président doit faire connaître toute modification statutaire et tout changement survenu dans l'administration ou la direction du SNEG à la Préfecture dans le délai de trois mois.

ARTICLE 19 : APPLICATION DANS LE TEMPS

Les présents statuts modifiés seront d'application immédiate.

Les administrateurs élus lors de l'Assemblée Générale ordinaire précédent l'adoption des présents statuts modifiés, accompliront leur mandat jusqu'à son terme prévu par les conditions des anciens statuts.

Fait à Paris le 23 avril 2012

Gérard SIAD
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 23 AVRIL 2012

COMPTE RENDU

Rapport moral exercice 2011 L'Axe Syndicat

par Rémi CALMON,
Directeur Exécutif Syndicat

Il y a un peu plus d'un an, lors de notre précédente Assemblée Générale, nous vous avions fait part des options d'avenir qui étaient les nôtres ici au SNEG, concernant notamment nos missions de représentation syndicale.

Elles étaient au nombre de trois. Un : laisser demeurer la structure en l'état, à savoir une association pour deux axes. Deux : relier le pôle syndical à une autre organisation professionnelle pour nous assurer à travers cette alliance, une véritable dimension syndicale. Trois : dissocier juridiquement les deux axes en clarifiant et développant les missions de l'axe Prévention d'une part, de l'axe Syndicat d'autre part. Au terme d'une discussion, c'est pour cette dernière option que vous vous étiez prononcé à l'unanimité. Et c'est ce à quoi nous avons longuement travaillé ces douze derniers mois.

Au fil de nos Conseils d'Administration, entre et pendant chacune de nos réunions de bureau, les questions, les hésitations, les scénarios ont été nombreux quant aux choix à opérer, aux méthodes à adopter, aux délais à respecter. Sans compter sur les avis, parfois divergents comme il s'entend dans toute structure démocratique et sur ce que la législation, les réglementations et autres jurisprudences nous autorisaient à entreprendre. Pour vous informer pleinement, sans toutefois entrer dans des considérations trop techniques et juridiques, un syndicat est un organisme sensé représenté "une même profession, des métiers similaires ou métiers connexes".

Or, comme vous le savez, le SNEG Association est aujourd'hui, comme il l'a toujours été, à vocation interprofessionnelle. Tous les métiers du secteur tertiaire y sont représentés, même si, tel que nous vous l'avions démontré l'an passé, 66 % de nos adhérents et 80 % de nos cotisations sont issus du secteur du CHRD et sont donc soit bars, hôtels, restaurants, discothèques, saunas et autres lieux de loisirs. Le point à 100 % commun de tous nos adhérents n'est donc pas leur métier mais leur destination de clientèle à savoir le public LGBT et désormais, fort heureusement

après des années de militantisme, le public dit "gay friendly". Aussi, sur les conseils de notre avocat référent Maître Yann Pedler, s'appuyant sur une jurisprudence existante, la structure syndicale que nous nous apprêtons à créer repose, non sur l'exclusivité de notre représentation professionnelle mais sur celle de notre clientèle : le public LGBT et friendly. Lequel public répond lui à la notion de connexité puisqu'il est tour à tour client de l'ensemble de nos entreprises et particulièrement de nos Etablissements Recevant du Public précédemment cités c'est-à-dire les bars, restaurants, hôtels, discothèques, saunas et autres lieux de loisirs qui feront l'objet d'une branche spécifique dans la rédaction des futurs statuts de notre syndicat.

Après cette phase de réflexion complexe ainsi que vous venez de le constater, longue car reposant sur le temps associatif mais toutefois nécessaire, le temps est venu de bientôt franchir la prochaine étape qui consiste donc à créer de toute pièce une nouvelle structure, ne répondant plus au statut juridique d'association loi 1901 mais au statut réel d'organisation professionnelle.

Cette prochaine structure aura notamment vocation à élargir la cible de sa population, en s'ouvrant aux entreprises s'adressant au-delà des seuls LGBT, tout en leur conservant leur présence historique et sans doute majoritaire pour encore un certain nombre d'années. Pourquoi, se demanderont sans doute nombre d'entre vous, cette volonté d'élargissement ? Plus que de volonté, il s'agit de nécessité et ce, à plus d'un titre, ainsi que nous le verrons prochainement dans le détail. Notre reconnaissance, notre représentativité, nos ressources et par conséquent l'ensemble de nos actions, de notre avenir, passent par cette nécessité. A l'image de bien des lieux 100 % LGBT qui se sont volontairement ou sous la pression des enjeux économiques, ouverts à d'autres publics, le SNEG doit lui aussi, s'ouvrir à ces autres publics. Cette diversification de clientèle n'a toutefois pas relégué la clientèle LGBT au second plan dans les commerces et établissements. Elle

demeure le public privilégié et majoritaire de ces lieux qui n'ont rien oublié de leurs racines, de leur histoire et n'ont pas renié ceux et celles à qui ils doivent leur création, leur réussite, leur maintien. Il en sera de même pour le SNEG qui est et demeura le syndicat national réunissant des entreprises gaies, une structure unique au monde fondée en 1990, au plus fort de l'épidémie de sida, au temps où les établissements avaient encore intérêt à se faire discret, au temps où la communauté se serrait sans doute mieux qu'aujourd'hui les coudes pour faire face à l'adversité généralisée. Aujourd'hui, cette communauté, ou ne serait-ce même que ce sentiment identitaire, se délite année après année et le SNEG ne peut, au prix de sa survie, que s'inscrire dans ce mouvement. Pour preuve de cette nécessité : les lieux libertins approchés en prévention par le SNEG depuis quelques années. Eux-mêmes reconnaissent parfois leur embarras par rapport à notre identité LGBT aussi clairement et exclusivement affichée ! Qui aurait pu présager cela venant d'un public qu'on imaginera volontiers plus tolérant et indifférent ?

Une fois constituée sous sa forme juridique de syndicat, la nouvelle structure restera proche, tant matériellement que philosophiquement de l'association historique dédiée dorénavant à la prévention santé. Une série de conventionnements sera passée entre les deux structures, comptant des adhérents communs ayant à la fois des besoins en terme de prévention comme à caractère juridique. Les deux entités resteront liées, proches, chacune avec plus d'autonomie et de clarté sur les plans juridiques, administratifs et aussi financiers.

D'ici, nous l'espérons, la fin de cette année, mais le temps ne nous presse pas au point de devoir nous hâter sans prendre toutes les précautions nécessaires, sera donc créée de toute pièce une nouvelle structure répondant à la forme syndicale. Organisation professionnelle de plein droit, dotée d'une branche représentant spécifiquement les CHRD et autres lieux de loisirs, celle-ci répondra aux attentes

RAPPORT MORAL AXE SYNDICAT

d'organes type SACEM ou SPRE pour la délivrance des conventions donnant droit aux abattements. Elle permettra l'accès aux agréments pour la dispense de formation de type agents de sécurité ou permis d'exploiter. Elle supposera un accès automatique à l'information autour des législations et la participation aux conventions collectives de l'axe CHRD qui constituera donc une branche d'activité spécifique. Toutes ces portes qui s'ouvrent sur la base de la création d'une nouvelle structure témoignent de la nécessité absolue comme évoquée plus haut, et non de la volonté de renier ses origines et ses racines, de faire évoluer le SNEG Syndicat dans ses objets et missions.

Depuis des années, y compris du temps de ses présidences précédentes, le SNEG s'est vu dénié le droit d'accorder à ses adhérents, sur la seule base de leur adhésion au SNEG, les abattements forfaitaires ou protocolaires accordés aux membres d'autres organisations professionnelles. De tous temps, un refus, poli mais ferme, nous a toujours été opposé. Celui-ci repose, nous dit-on, sur une série de justifications : notre statut associatif, l'inter professionnalité des adhérents y compris au-delà du seul secteur du CHRD, l'insuffisance de représentativité, le caractère "communautaire" de notre organisation. Cette année encore, Gérard Siad et même avons été reçus, courtoisement, par deux hauts responsables en la matière de la SACEM, le Directeur du département des autorisations de diffusion publique et le chef du service des licences. Une fois encore, les réserves justifiant le refus sont restées les mêmes. Evoquant alors notre projet de création d'une nouvelle structure à caractère syndical, aux statuts correspondant, la SACEM est convenue d'examiner ces futurs statuts, son service juridique se penchant particulièrement sur leur recevabilité.

Sur cette seule base, nous espérons un résultat positif. Dans le cas contraire, nous ne pourrions que constater un traitement inéquitable au regard des autres syndicats professionnels dont nous serons légitimement devenus les frères. En effet, en ce cas, les autres arguments évoqués à répétition ne tiennent plus. A commencer par

LE SNEG COMpte AUJOURD'HUI PLUS D'ADHÉRENTS QUE D'AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DÉJÀ SOUS CONVENTIONNEMENT AVEC LA SACEM

celui de l'inter-professionnalité : si le SNEG accueille une diversité de métiers, les autres syndicats du CHRD aussi quand parmi leurs affiliés se retrouvent des bars, des restaurants ou encore des discothèques. Preuve que la SACEM les considère comme des métiers différents puisque chaque type d'activité donne lieu à un conventionnement particulier pour chaque activité représentée !

Pourquoi le SNEG ne signerait-il pas lui aussi une convention pour ses bars, une autre pour ses restaurants, une autre pour ses discothèques... ?

L'autre argument, celui de la représentativité ne tient plus non plus, et ce pour plusieurs raisons : le SNEG compte aujourd'hui plus d'adhérents que d'autres organisations professionnelles déjà sous conventionnement avec la SACEM ; si le nombre de nos adhérents est faible en valeur absolue, il est en revanche important en valeur relative et ne saurait l'être plus, les établissements accueillant un public LGBT étant prioritairement adhérents au SNEG mais ce de façon limitée, proportionnelle à la population LGBT !

L'ultime argument sur la qualification "communautaire", sur lequel notre nouvel administrateur Eric Lapôtre a émis un doute sérieux selon lequel il pourrait être discriminatoire, a conforté le reste du Conseil d'Administration qui doute lui aussi de sa recevabilité. Si demeure cet argument alors que les nouveaux statuts prévoiront une ouverture à tous les établissements recevant tous les types de public, le doute ne sera cette fois plus permis. Gérard Siad s'est dit confiant dans notre action mais a assuré qu'il entamerait toutes les démarches nécessaires, sans exception, de voir aboutir le droit pour le SNEG à ce conventionnement en direct.

Droit voisin de la SACEM, la facturation de la SPRE est, depuis janvier 2010, perçue de manière indépendante alors qu'elle était, pour faire simple, jusqu'alors assujettie à un pourcentage de ce qui était facturé par la SACEM. Entre requalification des établissements diffusant de la musique amplifiée, modification des assiettes pour le calcul de la redevance, les tarifs de la SPRE ont sérieusement augmenté. Pour être complexes, les dossiers n'en demeurent pas moins négociables et le SNEG peut s'enorgueillir pour certains établissements, de médiations argumentées qui ont permis de diminuer considérablement les augmentations des uns ou des autres.

Toutefois, au-delà de ces dossiers particuliers, le SNEG a pris attaché avec la SPRE et rencontré son Directeur Général et sa Directrice Juridique. Au prix de négociations difficiles, reposant sur les mêmes argumentations (aspect communautaire, inter professionnalité, manque de représentativité), le SNEG s'est pourtant orienté vers un accord. Par solidarité intersyndicale, il s'est joint aux autres représentations professionnelles le menant jusqu'au ministère des Finances auprès du secrétariat d'Etat au Commerce. Pourtant, à ce jour, force est de constater que là où les autres organisations professionnelles ont déjà, ou sont en passe de signer un protocole d'accord avec la SPRE visant à abattement pour leurs adhérents, le SNEG n'a pas signé le sien. Notre solidarité envers les autres organisations professionnelles pourrait être plus responsable que ne l'est la SPRE elle-même dans cet état de fait !

Pour dire les choses comme elles sont, pour les organisations professionnelles, les adhésions sont un marché comme un autre, concurrentiel avec ses tarifs, ses prestations d'après-vente, ses garanties, sa fidélisation... De par la nature de votre activité, de votre histoire, de vos personnalités, de vos spécificités et de celles de votre clientèle, le SNEG est le syndicat le mieux à même de vous représenter, de vous comprendre, vous et vos problèmes. Mais quand le SNEG doit conclure des accords de réciprocité ou orienter ses adhérents vers d'autres syndicats professionnels afin de leur permettre de bénéficier eux aussi d'abattements, tantôt de la SACEM, tantôt de la SPRE, cette seconde cotisation que nous leur servons sur un plateau et que vous leur versez, ne relève pas d'un acte de pure philanthropie.

Mieux, certains syndicats vous comptant parmi leurs adhérents pour bénéficier de ce seul avantage, tentent ensuite de vous désengager du SNEG pour vous vendre leur seule adhésion ! A ceci près que la spécificité gay ou lesbienne, l'identité de votre clientèle, le caractère de votre établissement pouvant potentiellement inclure une notion de sexualité leur échappe complètement ! Nulle importance n'est accordée à vos spécificités, tant en termes de considérations à votre égard ou à celui de votre clientèle qu'en termes de particularité des problèmes que vous pouvez être amenés à rencontrer. Mieux encore, quand le SNEG conseille un jour à ses adhérents de verser une cotisation moins chère que celle versée jusqu'ici à la seconde organisation professionnelle que nous recommandions, l'ancienne dénonce

RAPPORT MORAL AXE SYNDICAT

la légitimité de la nouvelle auprès des autorités compétentes et laisse courir sur elle des rumeurs quant à sa réputation ! Pour cette raison encore, il n'est donc pas question de volonté mais de nécessité pour le SNEG de devenir syndicat, d'obtenir la reconnaissance pleine et entière de tous les pouvoirs publics et autres institutions et par conséquent, sa totale indépendance. Notre place autour des tables où se négocient les conventions collectives, la délivrance par les autorités des agréments nous autorisant la dispense des formations désormais obligatoires pour l'exercice de nos métiers, notre présence sur les salons professionnels passe par cette étape. Et qui plus est, en étoffant la gamme de ses avantages et de ses services, en devenant plus réactif et plus performant, le SNEG ne vous apportera que plus de résultats, de facilitations dans l'exercice de vos métiers. Logiquement, l'adhésion complémentaire que vous verrez aujourd'hui en complément de la nôtre à une autre organisation professionnelle quelle qu'elle soit pour vous permettre de bénéficier de ce qui nous est jusqu'ici refusé, nous sera versée à nous SNEG, nous octroyant par la même une augmentation de nos ressources qui seront bien évidemment utilisés afin d'améliorer et de développer nos prestations à votre attention.

En cette période de crise qui touche tout un chacun, le SNEG n'est pas épargné. Si cette année, nous dégageons un bénéfice, c'est pour avoir déjà financé l'an passé la refonte de notre site Internet, pour n'avoir pas produit ni expédié cette année de numéro de notre magazine "Gayside", pour n'avoir pas organisé d'événements exceptionnels type 20 ans du SNEG ou Convention des adhérents. Cette rigueur économique concernant nos finances est une nécessité car pas plus qu'une autre structure, nous ne pouvons dépenser plus d'argent que nous n'en avons. Pourtant, ce manque de liens avec vous, au lieu de plus de rencontres, de déplacements, de temps pour s'intéresser à vous, d'outils à vous livrer... est aussi pour nous un terrible regret et handicap. La raison en est financière au sens purement monétaire du terme mais aussi au sens humain et technique. Le peu de ressources dont nous disposons justifie la surveillance de nos dépenses part notre trésorier Frédéric Dupont, principalement notre manque d'effectifs, encore et toujours limité à un salarié à un plein temps et un autre à quart temps. Près de 500 adhérents pour 1,25 salarié, l'équation n'est pas difficile à comprendre. Il suffit d'imaginer un bar, un restaurant ou encore une boîte de nuit ayant un seul personnel pour à la fois gérer la caisse, le vestiaire, les commandes, le service, le ménage, la plonge... La prospection des adhésions nouvelles, la lutte contre les échappements, ainsi que nous allons le voir dans un instant, prend un temps considérable pour

un résultat faiblement positif mais qui ne résout en rien la nécessaire augmentation des ressources indispensables au développement de nos activités. D'autant que le temps dédié à la recherche et au maintien des adhérents nouveaux ou anciens nous est limité. Au fil des semaines et des mois, le SNEG se consacre principalement à ses missions et objets de base : vous renseigner, vous accompagner, entretenir ses permanences juridiques et pour ce qui est de la communication, développer un nouveau site Internet sur lequel nous allons revenir et pour lequel nous espérons vous donner satisfaction.

Cette année 2011, nous avons apporté un soin tout particulier aux adhésions dans l'objectif de maintenir, voire d'accroître les ressources qu'elles nous procurent. Pour ce faire, nous avons amplifié notre démarche de prospection auprès des entreprises qui selon nous, pouvaient être amenées à rejoindre de le SNEG de par leur activité, le profil de leur exploitant, la typologie de leurs clientèle. Résultat, nous avons enregistré 92 nouvelles adhésions soit 20 % du total de nos adhérents qui avoisine le chiffre de 500. Malheureusement, nous avons parallèlement déploré 49 échappements, c'est-à-dire, malgré nos multiples relances par tous les moyens, 49 exploitants qui n'ont pas renouvelé leur adhésion. Et, à défaut de multiplier les relances, nous aurions perdu 102 adhésions supplémentaires ! Concrètement, au-delà des deux courriers informant de l'expiration d'adhésion et invitant à son renouvellement, il aura fallu pour ces 102 entreprises multiplier les relances (autres courriers, mails, téléphone) pour obtenir leur renouvellement d'adhésion. Enfin, 39 adhésions n'ont pas été renouvelés pour divers motifs dont nous ont informé les exploitants, certains malheureusement inévitables et pour la plupart économiques (fermeture volontaire, redressement ou liquidation judiciaire, changement de clientèle, difficultés financières...), d'autres pour des raisons plus personnelles ("le SNEG ne sert à rien", "je n'ai jamais de problème, je ne vais pas cotiser pour ceux qui en ont", "je cotise pour un autre syndicat qui m'offre plus de services", ...), d'autres enfin qui n'ont jamais pris le temps ou eu la délicatesse de nous informer du motif de leur non-renouvellement. 92 nouvelles adhésions moins 49 échappements à caractère économique et 39 autres échappements pour autres motifs, le solde des adhésions est positif de 4, ce qui, au regard du temps consacré est comparable à une goutte d'eau dans l'océan. Concrètement, fin 2011, le SNEG comptait 496 adhérents à jour de cotisations, 449 entreprises et 47 associations. Preuve que les choses peuvent évoluer, généralement dans le mauvais sens, dès que la surveillance des échappements d'adhésion et que la prospection de nouveaux adhérents est laissée

de côté, ce qui a été le cas en ce début d'année au regard du temps consacré à d'autres dossiers, les chiffres baissent de manière drastique. Au 6 avril 2012, jour de l'envoi des convocations à cette Assemblée Générale, le SNEG ne comptait plus que 444 adhérents à jour de cotisation contre 496 au 31 décembre 2011 soit 52 adhérents ou 10 % d'entre eux, échappées en l'espace de trois mois !

Ce schéma quelque peu sombre n'est toutefois pas une fatalité et l'équation est simple. En devenant syndicat à part entière, en augmentant ses ressources moyennant des cotisations plus élevées au regard de prestations étendues grâce à de nouvelles conventions, de nouveaux agréments, le SNEG deviendra plus attractif pour conserver et recruter ses adhérents et disposera de plus de ressources financière, technique et humaine.

Toutefois, en dépit de constat, le SNEG travaille tout au long de l'année, sur des dossiers qui font avancer les choses d'une manière générale. Il vient en assistance à des adhérents qui rencontrent des difficultés en particulier et s'attache à des projets destinés à améliorer la vie quotidienne des exploitants.

2011 aura encore une fois été l'année d'échanges privilégiés avec les institutions et en addition des habituels interlocuteurs (mairies, préfectures, services de police ou de gendarmerie...), un développement des relations s'est produit avec les Chambres de Commerces et d'Industrie. C'est ainsi que par exemple, le SNEG a été consulté et a participé aux recommandations émises par la réunion des CCI sur les modalités d'application du décret prévoyant l'accessibilité des établissements recevant du public à toutes les formes de handicap à horizon 2015 sauf dérogation. Le SNEG est convaincu que l'immense majorité de ses adhérents en sera bénéficiaire. En effet, le rapport en question préconise notamment le plafonnement des dépenses pour la mise en conformité et un report de la date d'application au-delà du 1^{er} janvier 2015.

Ce même rapport précise que cette disposition tombe particulièrement mal à l'heure où la baisse de la TVA dans la restauration, déjà relevé à 7 %, a supposé des contreparties exprimées dans le contrat social, alors que la crise nuit au secteur et que les établissements bancaires et financiers sont de plus en plus réticents à prêter, notamment aux CHRD. Enfin, au sujet de l'accessibilité, le SNEG recommande la plus grande prudence à ses adhérents quant à des sociétés les démarchant dans le but d'établir un diagnostic et au regard de celui-ci, deviser puis entreprendre des travaux pour ladite accessibilité. En cas de doute, n'hésitez pas à nous solliciter.

LE SNEG A ÉTÉ SOLlicité DANS 117 DOSSIERS, DES PLUS SIMPLES AUX PLUS COMPLEXES

Le dossier relatif aux terrasses et contre terrasses, justifié par une série de modification des réglementations applicables a aussi été traité. Il y a été question des autorisations, des dimensions, du chauffage au gaz ou à l'électricité, des bâches en dur ou en solide, du débat sur le caractère ouvert ou fermé des terrasses pour définir en conséquence le droit ou l'interdiction d'y fumer sous pression des associations de lutte contre le tabac et représentation des non-fumeurs ...

Enfin, le SNEG a participé cette année 2011 à l'élaboration d'une proposition de loi issue des réflexions entretenues lors des Etats Généraux de la Nuit de Paris en 2010. Bien qu'apopolitique, le SNEG s'est ainsi rapproché de la députée PS de Paris Sandrine Mazetier. La proposition de loi défendue visait à instaurer le principe d'antériorité dans le domaine de l'immobilier en termes de voisinage. Autrement dit, quand un riverain s'installe dans un quartier et plus particulièrement dans une habitation, un diagnostic environnemental de courte portée et de proximité viendrait à mentionner la présence ou non, d'activités commerciales diurnes mais aussi et surtout nocturnes, la présence d'enseignes lumineuses commerciales ou encore de terrasses. Ce diagnostic aurait pour objectif d'informer clairement le futur locataire et/ou propriétaire du bien immobilier afin que celui-ci, sur le principe de l'antériorité, ne puisse être porteur de doléances ou autre plaintes issues des nuisances issues dont il connaissait déjà potentiellement l'existence. Présenté au Parlement, le texte a été rejeté dès sa première lecture mais demeure dans les tiroirs pour une présentation ultérieure...

En conséquence directe des Etats Généraux de la Nuit Paris 2010, d'autres initiatives ont vu le jour avec la participation du SNEG, à l'image des Pierrots de la nuit, appelés "chuteurs" dans différentes villes comme Toulouse par exemple. Le principe : clowns et mimes sillonnent les rues résidentielles aux heures tardives, leur la mission étant d'informer de manière ludique le nécessaire respect du voisinage de la part des clients à la sortie ou sur les terrasses des établissements.

Par ses manques de moyens, le SNEG Syndicat, exception faite des présences d'administrateurs élus en régions, est incontestablement victime d'une centralisation. Toutefois, des événements d'ampleur ont amené le SNEG à se déplacer. Ce fut le cas notamment à Lille, une ville malmenée par l'affaire des noyés de la Deûle, rivière

traversant la capitale du Nord. Une des victimes a été cliente d'un établissement adhérent du SNEG. Bien que celui-ci ait pu se dédouaner de toute responsabilité et qu'il ait prouvé son sens de la responsabilité quant à la gestion de sa clientèle, le SNEG a été reçu en Préfecture du Nord par son Secrétaire général. Non seulement pour défendre cet adhérent, mais aussi pour réclamer des effectifs de surveillance policière en plus grand nombre dans l'hypothèse où ces noyades, les victimes ayant toutes fréquenté le quartier du Vieux Lille, quartier d'implantation des lieux gays, ne soient pas de simples accidents et que ne soit pas écartée l'hypothèse d'actes à caractère homophobe.

Le SNEG s'est aussi rendu à Lyon à l'occasion de la signature de la Charte de la Vie Nocturne. Déjà, à l'heure de cette signature, le contexte en préfecture du Rhône était particulier et les intérêts divergents selon les exploitants, leurs activités, leurs représentations professionnelles. Depuis, l'entrée en vigueur du décret du 23 décembre 2009 autorisant les discothèques à ouvrir jusqu'à 7 h du matin mais avec 90 minutes d'interdiction de vente d'alcool avant la fermeture, le climat s'est durci avec les exploitants de bar bénéficiant d'autorisation de nuit sans instauration de période blanche sans alcool et réduisant les créneaux d'exclusivité de fréquentation des discothèques. Représentant à la fois des bars de nuit et des discothèques, dans le conflit baptisé "Sauvez la nuit", discorde opposant les bars d'ambiance musicale à la représentation professionnelle de certains clubs, le SNEG a adopté une position de neutralité pour la défense de l'intérêt collectif et non d'intérêts particuliers, à la condition que les obligations, charges et autres contraintes des établissements, quelle que soit leur activité, soient équitables.

Enfin, Antonio Alexandre au titre des actions de la prévention et moi-même, avons entrepris sur 48 heures une tournée des établissements de la ville de Rouen. Si nous n'avons pas pu tous les rencontrer et toujours insuffisamment longuement, ces contacts avec les exploitants ont prouvé la nécessité de ces déplacements. Ils ont manifesté à quel point certains chefs d'entreprises sont sensibles à notre venue jusqu'à eux, au cœur de leur établissements et pour notre part, ces visites nous ont procuré un sentiment de plaisir et aussi de changement, pour une fois loin de derrière nos bureaux parisiens !

Toujours dans la confidentialité des dos-

siers qui nous sont soumis, nous vous rendons compte également chaque année de nos actions juridiques directement à votre attention, soit lors des permanences juridiques tenues par notre avocat référent Maître Yann Pedler en présence de Gérard Siad mais également dans l'urgence entre chacune de ces permanences. Cette année 2011, le SNEG a été sollicité dans 117 dossiers, des plus simples aux plus complexes, de la question administrative de base jusqu'à la demande de fermeture administrative d'un établissement. Presque tous les types d'activités représentées parmi nos entreprises affiliées partout en France nous ont sollicité (bars, saunas, hôtels, artisans, sex-shops, boutiques traditionnelles, sites de ventes en lignes, entreprises de services, discothèques, maisons d'hôtes, sociétés d'Internet, sex-clubs, entreprises de presse, restaurants...), sur des sujets aussi variés que la mutuelle obligatoire des CHR, les conventions collectives, les cessions de parts sociales, les nuisances sonores et les études d'impact acoustique, des dossiers SACEM ou SPRE, des litiges de personnels (abandon de poste, licenciement, inaptitude médicale, embauche d'un personnel étranger, rupture conventionnelle ou protocole transactionnel...) les ouvertures du dimanche, l'accessibilité, l'homophobie administrative ou environnementale, les dommages et intérêts, les conflits avec les banques (ouverture ou fermeture de compte, refus de prêt...) ou les assurances (refus de contrat ou de dédommagement après sinistre, refus d'assurance sur prêt pour risque aggravé), les baux commerciaux et leur renouvellement, les loyers et leur revalorisation, les autorisations ou renouvellements d'ouverture exceptionnelle ou de nuit, la vidéosurveillance, les royalties, la propriété intellectuelle, les recouvrements d'impayés, les demandes de fermeture administrative, les cessions et estimations de fonds de commerce, les redressements et liquidations judiciaires, les contrôles fiscaux ou URSSAF, les permis de construire et déclaration de travaux, les enseignes et publicités de façade, les évaluations des risques professionnels, les successions, les charges locatives, les constitutions de partie civile, les contrats de Vente à Distance, les procédures de désendettement, le droit à l'image, les indemnités d'éviction...

Toutefois, sur le plan juridique, c'est sans doute le dossier sur les poppers qui nous aura le plus occupé et qui vous aura le plus questionné. Après une première tentative d'interdiction par décret en 2007 dont le SNEG et la société Men's Club avaient

RAPPORT MORAL AXE SYNDICAT

obtenu l'annulation par le Conseil d'Etat, un arrêté du ministère de la Santé de juin 2011 publié au Journal Officiel en juillet 2011, est paru dans l'objectif d'interdire l'offre et la cession des poppers entrant pour partie dans la réglementation des stupéfiants. Après une mûre réflexion entre fin juin et les premiers jours de septembre, le SNEG, les sociétés Men's Club et New Millénium Productions de notre administrateur Philippe Demirtijs, ont finalement décidé de déposer de nouveau un recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de cet arrêté. Certes, nous reconnaissons les précautions d'usage que suppose le poppers, ce que nous avions fait au lendemain de l'annulation du précédent décret en réalisant une carte d'information prévention à destination des usagers. Toutefois, à travers ce recours, le SNEG et ses partenaires dénoncent une décision qui vient, une fois encore impacter la commercialité de tout un secteur d'activité, une mesure disproportionnée, sans consultation préalable, visant à masquer l'échec de l'Etat en matière de lutte contre les vrais stupéfiants, incitant à la consommation de drogues dures à économie souterraine. Le SNEG, Men's Club et New Millenium Productions espèrent que, comme pour le décret de novembre 2007, le Conseil d'Etat prononcera l'annulation de cet arrêté de juin 2011. A ce jour, la procédure suit son cours et après le mémoire de notre avocat près le Conseil d'Etat, après la réplique du ministère de la Santé, le dossier est actuellement entre les mains du réviseur avant d'être transmis au rapporteur. Nous travaillons parallèlement à une intervention extérieure parallèle à celle confiée à notre avocat près le Conseil d'Etat pour accroître nos chances d'aboutir, lesquelles à ce jour, sont difficiles à estimer. Face à la dépense conséquente supposée par cette action, le SNEG a procédé à une proposition d'abondement adressée à l'ensemble des entreprises adhérentes concernées par la fabrication et la commercialisation du poppers. Nous tenons à remercier chaleureusement la vingtaine d'exploitants qui y ont répondu favorablement, abondant collectivement à hauteur de 5 000 €, ce qui devrait permettre de couvrir une partie des frais engagés. Le SNEG vous informera bien évidemment des suites et de la fin de cette action.

Face à la soudaineté de cette décision, à la complexité de l'information pour déterminer votre capacité à vendre ou non encore des poppers, à écouter ou retourner vos stocks... l'outil Internet à été une aide précieuse. Ainsi, le site sneg.org inauguré en début d'année 2011, proposant désormais deux actes distincts mais toujours en lien immédiat entre Syndicat et Prévention, a permis de vous transmettre au mieux les éléments nécessaires à la compréhension de ce dossier, les répon-

ses à vos questions et les options d'action que nous avions choisies.

Outre ce sujet, www.sneg.org vous propose un menu statique, à savoir les informations historiques, statutaires et autres archives du SNEG pour l'un et l'autre de ses axes, mais aussi un contenu dynamique, entretenu au jour le jour, avec des informations au plus près de l'actualité concernant le commerce pour ce qui est de l'axe Syndicat.

Une sélection des informations mises en ligne vous sont relayées par une newsletter, à un rythme qui se voulait hebdomadaire mais que nous n'avons malheureusement pas pu entretenir. Nous espérons que ce site, plus convivial, plus esthétique, plus clair, saura devenir votre intermédiaire supplémentaire au sein du SNEG, que vous y trouverez des réponses aux questions que vous vous posez et qu'il sera au carrefour de nos échanges.

Enfin, cette année 2011, le SNEG a rendu hommage à plusieurs de ses proches, qui nous ont quittés brutalement. De manière non exhaustive et en espérant ne pas commettre l'indécatesse d'oublier certaines ou certains, nous tenions à rendre hommage à Marie-Claire Sautot, figure emblématique de la nuit parisienne, vestiaire mais aussi et surtout confidente de tant d'entre nous, ayant officié au Scorpion, au Banana Café ou encore aux Bains Douches. Nous pensons aussi à Pascal Legal, exploitant du Café du Théâtre à Besançon. Pilier de la communauté LGBT bisontine à travers son établissement ouvert à toutes et à tous, il était réputé pour sa générosité et sa joie de vivre communicative. Militant, il restera, entre autre, dans les mémoires comme un collaborateur précieux des associations de lutte contre le VIH en général et le SNEG Prévention en particulier.

En attendant les évolutions évoquées précédemment que nous attendons pour le SNEG, ses missions et objets sont clairs et précis : soutenir, accompagner, assister ses adhérents dans l'exploitation au quotidien de leurs entreprises ; préparer et négocier les virages commerciaux, réglementaires et juridiques qui les attendent demain et dans les années à venir ; les fédérer, les rassembler pour nouer entre eux des liens plus étroits basés sur la solidarité plutôt qu'être témoin de différends de concurrence que nous ne pouvons que déplorer même en cette période marquée par une indéniable souffrance économique. Ses interlocuteurs privilégiés sont ses adhérents qui, au nombre de 500, fin décembre 2011, n'avaient jamais été aussi nombreux. Quant à la légitimité du SNEG, pour peu qu'elle ait besoin d'être renforcée ou affirmée, elle se doit de l'être auprès des institutions qui régissent la vie de vos sociétés, de vos commerces, de vos établissements et non auprès du grand

public. En vous défendant et en vous représentant, nous défendons et représentons vos clientèles dans leurs diversités, toutes confondues, sans discriminations intra-communautaire. En effet, en dépit des évolutions de mentalité, de l'ouverture au reste de la population, le public LGBT exprime encore aujourd'hui et exprimera encore demain le besoin de trouver des produits, des services, des loisirs que seuls des entreprises comme les vôtres sont à même de leur procurer. En dépit du soutien bienvenu de quelques titres de presse ou guides gay qui nous apportent pour beaucoup leur soutien, le SNEG Syndicat n'a pas besoin, même si cela serait agréable plutôt que d'être dénigré comme il l'est parfois, de doré ou redorer son blason auprès des gays et des lesbiennes mais uniquement auprès de ses adhérents et de ceux qui demain pourraient ou devraient le devenir. Les autres combats menés pour les populations LGBT, la lutte contre l'homophobie et les discriminations, les revendications pour le droit à l'égalité sociale et fiscale, le droit à accéder au don du sang, la parentalité, l'adoption... ces sujets-là sont portés par d'autres associations : LGP, CIF, Inter-LGBT, SOS Homophobie, l'Autre Cercle et tant d'autres. Leurs combats respectifs ne nous pas indifférents et c'est pourquoi nous entretiens avec elles des liens étroits, que nous les soutenons et que nous mettons, chaque fois qu'elles nous sollicitent, nos compétences, nos savoir-faire, nos réseaux et tout ce qui peut leur être utile à leur disposition. De même, à regret, pour devenir demain syndicat à part entière, le SNEG n'est pas et ne peut pas être ni un syndicat d'initiative, ni une Chambre de Commerce. D'autres associations prennent en charge cette mission : IGLTA, Gay Provence et tout récemment, Paris Gay Métropole. Pour développer des initiatives à vocation de promotion commerciale ou touristique, le SNEG est à leur disposition. Les organisateurs des Gay Pride et autres Marche des Fiertés, pour peu qu'ils comprennent l'indispensable complémentarité entre associations et commerces, sont eux aussi chaque année les meilleurs ambassadeurs en matière touristique. Paris, avec sa première Circuit Party cet été 2011, en a fait la démonstration. Marseille, labellisée ville officielle de l'EuroPride 2013 en sera encore, n'en doutons pas, le meilleur témoignage.

Une fois encore, concentrons-nous sur l'essentiel, sans dispersion, autour de notre objet principal : nos adhérents. C'est la mission qui, au terme de cette Assemblée Générale, attend les nouveaux administrateurs que vous allez désigner pour rejoindre ceux déjà élus. ●

Rapport moral exercice 2011

L'Axe Prévention

par Antonio ALEXANDRE,
Directeur National Prévention

2011, une année difficile...

Après 3 conventions pluriannuelles et des budgets actions en constante progression, en mars 2011, nous avons dû faire face à une coupe budgétaire de la Santé de 14 % ce qui représente 90 000 euros sur un budget structurel global de 640 000 euros.

Cette nouvelle est d'autant reçue avec consternation que ces dernières années, notre structure a initié une dynamique que ses partenaires institutionnels ont tous saluée. Ainsi, d'une part, l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) a soutenu la production de campagnes ciblées basées sur des recherches psychosociales. D'autre part, l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) a confié à notre équipe, la recherche biomédicale Prévagay qui donne lieu à de nombreuses publications scientifiques internationales. Il est devenu par ailleurs logique pour tout nouvel établissement gay ou gay friendly de nous solliciter pour réaliser des actions de santé et de prévention auprès de leur clientèle. Parmi ces actions diverses et spécifiques, nous initions actuellement une action inédite visant à intervenir auprès de 300 établissements échangistes/libertins et de lancer avec nos délégués des animations ludiques dans nos établissements pour toucher les gays là où ils sont. Par ailleurs nous poursuivons notre dynamique de recherches psychosociales avec une programmation de 3 focus groupes et 3 enquêtes sur Internet (2011/2013) afin de mieux appréhender les comportements sexuels et les prises de risque des gays multipartenaires.

Au regard de l'ensemble des actions menées au quotidien partout en France et du soutien des institutions de référence, nous nous sommes interrogés sur le sens politique de cette coupe budgétaire. Nous avons exigé du Ministre de la Santé, Xavier Bertrand et de sa Secrétaire d'Etat à la Santé, Nora Berra, une plus grande transparence sur l'ensemble de ces coupes budgétaires. Nous avons milité pour que soit préservé la diversité des structures qui réalisent les actions auprès des différents publics. Enfin nous avons demandé

aux services de l'Etat de réaffirmer leur engagement dans la lutte contre le Sida et les autres infections sexuellement transmissibles.

Cette gestion de crise s'est finalement soldée fin 2011, par la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec la Direction Générale de la Santé (2011/2014) ainsi qu'une montée en charge financière progressive des Agences Régionales de Santé (ARS) ce qui devrait nous permettre de procéder à de nouveaux recrutements en 2012, afin de remplacer les postes supprimés en 2011.

... 2012, statuts, politique, budgets, actions, une année de transition ?

1- L'AXE PRÉVENTION SES CONVENTIONNEMENTS, SES MISSIONS :

Nos conventionnements et nos actions de prévention sont réalisés dans le cadre strict des politiques de santé définies par le plan national de lutte contre le VIH/Sida et les IST (2010/2014). Ce plan national est le fruit d'une concertation pluridisciplinaire ayant associé largement le monde associatif dont notre structure.

Depuis 2010, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont remplacé les services déconcentrés du ministère chargé de la Santé que sont les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Les ARS assurent le pilotage de la santé publique en région dans trois champs d'intervention :

- la veille et la sécurité sanitaires ;
- la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires.

Le rôle des ARS est également de réguler l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins de la population et garantir l'efficacité du système de santé.

En 2011, plusieurs conventions étaient en cours :

- Avec le Ministère de la Santé - Direction Générale de la Santé - convention structurelle pluriannuelle d'objectifs courant de 2011 à 2014 ;
- Avec l'ARS de l'Ile-de-France - convention annuelle ;
- Avec l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), convention pluriannuelle d'objectifs courant de 2011-2013 ;
- Avec les ARS des régions PACA et Rhône-Alpes, Basse Normandie, Haute Normandie, Nord-Pas-de-Calais - conventions annuelles correspondant aux appels à projets.

Organisation et objectifs opérationnels de la mission conventionnelle

- Maintien et développement, dans les établissements gay, gay-friendly et échangistes, d'un dispositif de prévention du VIH, IST, hépatites et de santé globale.
- Développement, dans les lieux hétérosexuels échangistes/libertins, d'un dispositif de prévention du VIH, des IST, hépatites et de santé globale.
- Mise en place de stratégies d'actions de prévention du VIH, des IST, des hépatites et de santé globale :
 - par la création et la diffusion de matériels et de campagnes de prévention adaptés aux modes de rencontre dans les établissements,
 - par des interventions communautaires auprès des exploitants des salariés et de la clientèle,
 - par des interventions sur les sites internet de rencontres partenaires auprès des internautes.
- Mise en place de stratégies d'actions et de partenariats au niveau régional avec les institutions de santé et les associations.

Moyen pour sa mise en œuvre : une équipe de chargés de prévention

Dans les établissements gays (notamment ceux participant aux rencontres sexuelles), gay-friendly et dans les lieux hétérosexuels échangistes/libertins :

- Déploiement continu d'outils et de campagnes de prévention du VIH, IST, hépatites et de santé globale (tracts, brochures, cartes de convivialité, affiches...) intégrés dans un dispositif pérenne (présentoir). Ces outils et documents proviennent de plusieurs sources : créations du SNEG, INPES, etc...
- Vente de préservatifs et de gels à bas prix issus de la centrale d'achat du SNEG et mise à disposition du matériel de présentation et de diffusion (pipe-lifes) pour une offre gratuite à la clientèle.
- Proposition de formation initiale et continue de personnes-relais sur les problématiques de la prévention du VIH, IST, hépatites et de la santé globale au sein du personnel des établissements.
- Création et maintien d'interventions communautaires autour de la prévention du VIH, IST, hépatites et de la santé globale dans les établissements en direction des exploitants, des salariés, de la clientèle.
- Utilisation des moyens de communication numériques (Internet) pour des actions auprès des sites partenaires et de leurs internautes, ainsi que sur les réseaux sociaux numériques
- Participation aux stratégies d'actions régionales dans le cadre des institutions (ARS, COREVIH⁽¹⁾) en tant qu'expert de terrain.
- Collaboration aux actions communautaires dans les établissements avec les associations locales (Aides, etc...).

En 2011, nous avons dû procéder à la suppression de deux postes de chargés de prévention : ceux de la région centre et la région nord.

Par ailleurs, à la demande de l'Agence Régionale de Santé de Paris Ile-de-France, nous avons aussi modifié les clefs de répartition budgétaire du financement du poste Parisien : soit 70% sur le budget de l'ARS au lieu de 100%. Le solde est dorénavant affecté sur le budget de la DGS. Cette répartition, dans un premier temps, nous a obligés à supprimer le poste du chargé de prévention à Paris, avant de

pouvoir réenclencher une nouvelle embauche fin septembre.

Cependant, forte de ses 13 salariés, l'axe prévention de notre structure poursuit sa professionnalisation et le développement de ses interventions notamment auprès de nos publics.

Avec l'équipe, nous avons élargi notre concept de prévention à un concept d'intervention plus global de santé LGBT et de santé sexuelle, voire d'interventions auprès des hétérosexuels multiparténaires, valorisant ainsi notre expérience et notre savoir-faire dans l'accompagnement de la santé des personnes fréquentant notamment des lieux de rencontres sexuelles.

Pour parvenir à la réalisation de nos objectifs, nous nous appuyons sur la refonte de la politique de dépistage, en y participant pleinement et d'une approche globale de la santé sexuelle, tant pour les personnes vivant avec le VIH que pour l'ensemble des personnes ayant une activité sexuelle, quel que soit leur niveau de prise de risque. Par ailleurs, les recherches actions que nous menons régulièrement auprès de nos publics constituent le socle d'une dynamique afin de nourrir nos réflexions pour définir stratégies et actions sur le terrain. Nos réflexions et nos actions de terrain se développent autour de :

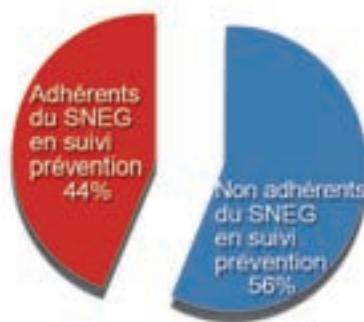
- Une approche de santé sexuelle centrée sur les HSH/Gays.
- Une prévention positive qui concerne tous les gays quelque soit leur statut et qui consiste à accompagner et mieux informer les séropositifs qui s'ignorent et les séronégatifs afin de maintenir le principe de coresponsabilité et lutter contre la discrimination et travailler à un mieux vivre ensemble en abordant sans tabou la sérodifférence dans le respect de chaque statut.
- Une ouverture vers les autres sexualités notamment la sexualité des populations échangistes en lien avec notre savoir-faire en matière de lieux commerciaux de consommation sexuelle.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la totalité des actions de prévention profitent à l'ensemble des établissements, adhérents ou non de la branche syndicat de notre association et ceux selon les conventions qui nous lient à nos bailleurs institutionnelles.

2- ETATS DES LIEUX : LES ÉTABLISSEMENTS ET LA PRÉVENTION

Durant l'année 2011, l'équipe a réalisé globalement plus de 5 250 visites auprès de 680 établissements suivis en prévention, adhérents ou non de l'axe syndical.

« Le graphique ci-dessous illustre la répartition en pourcentage des établissements adhérents ou non du pôle syndical du SNEG, mais suivis au titre de la prévention au 31/12/2011 »



Ce pourcentage des établissements adhérents suivis en prévention reste stable depuis 2009

Il faut noter toutefois au 31 décembre que le nombre d'établissements en activité n'était plus que de 649.

La répartition se décompose en établissements gay, gay Friendly et hétéros/libertins :

- 575 établissements gays, gays friendly vs 592 en 2010.
- 74 établissements hétéros/libertins vs 77 en 2010.
- 16,5 % sont à Paris et 83,5 % en régions.

Entre 2009/2010 c'est une soixantaine de lieux gays qui ont fermé leurs portes. En 2010/2011, nous constatons une nouvelle disparition de 28 lieux commerciaux suivis en prévention. Les lieux les plus touchés sont les bars avec backroom. Globalement en France, pour la première fois cette année, une fermeture n'est plus compensée par une ouverture.

**FORTE DE SES 13 SALARIÉS,
L'AXE PRÉVENTION POURSUIT
SA PROFESSIONNALISATION ET
LE DÉVELOPPEMENT DE SES INTERVENTIONS
NOTAMMENT AUPRÈS DE NOS PUBLICS.**

⁽¹⁾ Coordination Régionale de lutte contre l'infection à VIH. Ils sont des instances de coordination de lutte contre le sida à l'échelle des régions (soins, prévention et prise en charge extrahospitalière).

2.1- LES ÉTABLISSEMENTS GAYS ET GAYS-FRIENDLY SANS BACKROOM

Les établissements festifs sans backroom sont au nombre de 312 (vs 294 en 2010) soit 48 % de l'ensemble des 649 établissements en activité au 31/12/2011.

Cette catégorie se compose de 145 bars, 35 discothèques, 27 restaurants, 13 sex-shops, 20 associations et de 72 boutiques ayant diverses activités.

L'équipe prévention rencontre une certaine difficulté à mettre en place la prévention dans les établissements sans backroom. Ces lieux festifs étaient auparavant plus engagés car majoritairement fréquentés par une clientèle gay. Or, aujourd'hui, ces lieux se sont ouverts à une plus grande mixité de la clientèle, d'où une difficulté à mettre en place des outils spécifiques à une seule population. L'aspect positif de cette diversification de clientèle est que nous pouvons informer une plus large population sur le VIH et les autres IST. Il nous semble donc important de poursuivre la mobilisation de ce type de lieux festifs.

Selon les régions, nombreux sont les établissements qui refusent l'étiquette gay accompagnant ainsi l'émancipation d'une clientèle qui ne revendique plus sa visibilité aux terrasses des commerces. Difficile alors de mobiliser, de collaborer avec ces lieux dont une partie de la clientèle est pourtant homosexuelle.

De manière globale, notre équipe prévention souhaite poursuivre l'accompagnement dans ces établissements qui s'affichent moins identitaires. L'ouverture à la mixité de ces lieux favorise les liens sociaux et peut aider également à l'acceptation et à la non stigmatisation de la population LGBT.

2.2- LES ÉTABLISSEMENTS GAYS AVEC BACKROOM

Les établissements gay disposant de backroom sont au nombre de 263 (vs 294 en 2010) et 74 lieux échangistes/libertin soit 52 % des 649 établissements en activité au 31/12/2011.

Cette catégorie se compose de 39 bars, 25 discothèques, 135 saunas, 23 sex-clubs, 32 sex-shops, 9 associations organisatrices de soirées thématiques dédiées aux rencontres sexuelles.

Les lieux échangistes/libertins : 23 bars, 12 discos, 36 saunas, 2 sex-clubs.

Cette action auprès des lieux échangistes/libertins se développent essentiellement sur Paris et Rhône-Alpes grâce aux financements de deux postes de chargés de prévention à temps partiel. Pour les régions Normandie-Nord, notre nouveau chargé de prévention (temps complet) a pour mission prioritaire le suivi de ces lieux commerciaux de rencontre.

La prévention dans ces lieux avec backroom est une de nos principales missions. Le dispositif mis en place suit les préconisations inscrites dans la Charte de Responsabilité. Ainsi, tous les établissements avec backroom sans exception font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un partenariat rigoureux entre le chargé de prévention et l'exploitant.

Certains de ces établissements gays avec backroom en régions tendent aussi à s'ouvrir à la mixité. Par exemple, en 2011 parmi les 135 saunas que nous suivons en prévention, 19 % des saunas gays organisent de manière assez régulière des soirées échangistes et 13 % des saunas hétérosexuels échangistes organisent également des soirées gays. Enfin, 26 % des saunas s'adressent spécifiquement à une clientèle hétérosexuelle.

Autres indicateurs hors lieux échangistes/libertins: 81% des sex-shops sont "gay friendly" et 70% des discothèques qui disposent d'une backroom sont ouvertes à tous les publics.

En fonction de la demande des exploitants, nos actions permettent de sensibiliser l'ensemble des publics qui composent la clientèle. D'ailleurs, le plan national de lutte contre le VIH/Sida et les IST 2010/2014 recommande que le dispositif de prévention mis en place par notre structure depuis maintenant 22 ans, doit être consolidé, soutenu dans son évaluation pour mieux le faire vivre et l'étendre au secteur de l'Internet ainsi qu'à la population échangiste.

Grâce aux financements des ARS de Paris IDF et de Rhône-Alpes nous disposons de deux chargés de prévention à temps partiels afin d'investir les lieux commerciaux libertins hétérosexuels avec des outils adaptés en partenariat avec l'INPES. Il s'agit de maintenir une vigilance dans les lieux commerciaux de sexe hétérosexuels à l'image de ce que nous réalisons dans les lieux gays, autour de la prévention du VIH et des autres IST et des hépatites mais aussi de la santé de manière plus globale.

Enfin, nous restons vigilants par rapport à la dérive éventuelle de vouloir s'investir dans des actions de prévention que les exploitants ne souhaiteraient pas car s'adressant à des clients trop spécifiques soit gays, soit gays-friendly ou échangistes/libertins. Notre partenariat de prévention avec les exploitants doit faire l'objet d'une convention volontaire comme nous l'avons toujours fait afin de pérenniser nos dispositifs dans la durée.

3- LES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS INPES 2011/2013

Les projets de notre pôle prévention se décomposent en 4 actions dans le cadre de son appel à projets auprès de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES).

- Matériels, outils de prévention et de formation à destination des établissements commerciaux : Gays/Gays Friendly et des établissements avec backrooms : Gays et Echangistes/Libertins.

- Campagnes de prévention et promotion des outils de prévention à destination de la clientèle des établissements gays / gay friendly avec ou sans backrooms, des lieux échangistes/libertins et des sites internet de rencontres gays.

- Interventions communautaires : proposer aux établissements des interventions ludiques de prévention et des entretiens de sensibilisation et d'orientation santé.

- Axe de recherche qualitative psychosocio-comportementale sur la santé globale des gays visant à alimenter les axes d'intervention SNEG et INPES.

3.1- QUELQUES INDICATEURS

Nos documents et matériels :

4,9 millions de préservatifs et 3 millions de dosettes de gel pris en charge financièrement par les exploitants, soit + 10 % par rapport à 2010, ce qui témoigne d'un engagement toujours actif et de la consolidation du dispositif.

Plus de 830 000 documents de prévention : 47 % des campagnes sont financés grâce à notre appel à projets INPES, 29 % sont produites directement par l'INPES et 24% sont issues de différents partenariats associatifs (AIDES, ACT UP Paris, Sida Info Service, Têtu).

LA PROMOTION DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET LA VALORISATION DES EXPLOITANTS SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE RESPONSABILITÉ ONT ÉTÉ DÉCLINÉES DANS L'ENSEMBLE DES SUPPORTS PARTENAIRES

233 pipe-lifes⁽²⁾, renouvelés,

1 237 pipe-lifes en service (1 166 dans les parcours sexuels, 71 dans les établissements sans backroom),

120 nouveaux présentoirs, Info Santé Prévention installés,

100 % des lieux disposent d'un point info. Santé Prévention,

12 000 bracelets porte-préservatifs⁽³⁾.

Au total, la promotion des actions de prévention et la valorisation des exploitants signataires de la Charte de responsabilité ont été déclinées dans l'ensemble des supports partenaires sur 52 pages selon les supports.

Une nouvelle saison des vidéos de prévention "Boris et Nadir" est en cours de préparation avec Citébeur⁽⁴⁾ : le nombre de visionnages des 3 dernières saisons est de 508 750.

4- CHARTE DE RESPONSABILITÉ AU 31/12/2011

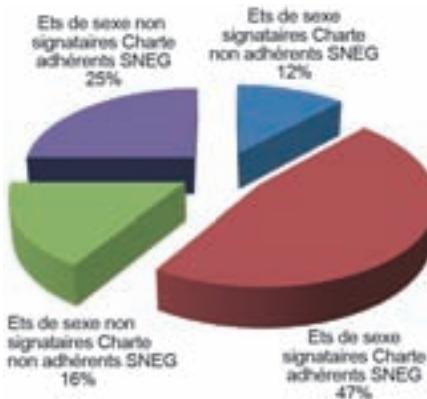
Sur les 263 lieux de sexe gay, 84 % sont signataires ou à niveau. 16% nous posent un problème d'engagement autour de la mise à disposition des outils de prévention soit :

- 161 établissements de sexe sont signataires de la Charte (pas d'évolution significative par rapport à 2010, en raison de nombreuses fermetures).

- 61 établissements de sexe sont non signataires mais à niveau des préconisations en matière de prévention.

- 41 établissements de sexe restent problématiques dans le cadre de nos évaluations : ces établissements ne refusent pas la mise en place des outils de prévention, mais ils la mettent en place à minima. Ils restent réfractaires à toutes formes d'inquisition ou d'ingérence dans leur établissement.

« Répartition des établissements de sexe signataires et non signataires de la Charte »



Formations aux établissements : plus de 800 heures dans l'année

En 2011, l'équipe a dispensé lors de ses tournées auprès des salariés et/ou exploitants des établissements 404 entretiens / formation autour des thématiques du VIH et des autres IST, des drogues et de l'hygiène.

Au total, cela représente 187 établissements dont :

- 35 % d'établissements sans backroom,
- 41 % d'établissements avec backroom - signataires de la Charte,
- 24 % d'établissements avec backroom - non signataires de la Charte.

Et 380 salariés et exploitants dont :

- 25 % ont suivi la formation initiale. Elles ont été consacrées à une mise à jour des connaissances, tour d'horizon complet du VIH et des autres IST.
- 75 % ont suivi les formations modulaires⁽⁵⁾ qui se répartissent ainsi pour les principaux thèmes :

- . 26% IST et les hépatites et notamment l'hépatite C,
- . 28% discussions autour de la prévention, modes de transmissions, TPE, dépistage, charge virale etc....
- . 28% VIH/Sida - actualités épidémiologiques.

5- RENCONTRE INTER-ASSOCIATIVES : PLUS DE 1 100 HEURES DANS L'ANNÉE

- 108 rencontres inter-associatives notamment dans le cadre de l'évaluation de la Charte (Aides, Act Up Paris, Sida Info Service)

(2) Les pipe-lifes sont des distributeurs de préservatifs et de gels qui ont été créés en 2001 par le SNEG. Ils doivent faciliter l'accès aux préservatifs et gels dans les parcours sexuels. Ils peuvent être utilisés par tous les établissements.

(3) Ces bracelets porte-préservatifs et gels sont utilisés par la majorité des saunas, et même parfois par les bars avec "backroom" ou sexclubs dans le cadre des soirées naturistes.

(4) www.sneg.org, www.nadiretboris.com

- 165 rencontres associatives pour la mise en place d'actions communes de prévention

- 72 rencontres institutionnelles (ARS /COREVIH/DGS/INPES) - en ce qui concerne les COREVIH, nos chargés de prévention et moi-même sommes élus selon nos compétences territoriales, pour les régions : Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Aquitaine, Auvergne-Loire, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées-Limousin.

IPERGay, un nom étrange pour évaluer l'efficacité d'un traitement préventif pour les gays séronégatifs. Question, est-on hyper gay quand on avale des Antirétroviraux ? Bien évidemment c'est de l'humour, vous l'aurez compris, mais ce débat anime les acteurs associatifs et c'est tant mieux.

Alors, Késako ?

On sait que certains traitements peuvent avoir un effet protecteur contre la transmission du VIH : c'est efficace et sûr dans le cas de risque de la transmission de la mère à l'enfant, ou en traitement post-exposition. On sait aussi que les séropositifs traités sont fortement moins contaminants, à certaines conditions.

D'autres utilisations prophylactiques sont maintenant envisagées. Ainsi la prise d'antirétroviraux par une personne séronégative pourrait éviter sa contamination. Ce sont justement les conditions de cette protection que l'essai biomédical Ipergay - que réalise l'ANRS (Agence Nationale de Recherche sur le SIDA et les hépatites virales) - cherche à évaluer. Il ne s'agit pas de remplacer l'usage du préservatif, mais d'apporter de nouveaux outils pour les personnes ayant du mal avec son usage systématique.

Le principe est simple : le Truvada (ARV) est proposé aux volontaires, des gays/HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) séronégatifs ayant une activité sexuelle parfois non protégée. Ils doivent alors prendre un médicament quelques heures avant les rapports sexuels, puis un après. En parallèle, ils sont suivis de près : avec des dépistages du VIH et des IST réguliers, le traitement des IST, la mise à disposition d'un TPE si besoin ainsi que des conseils approfondis en prévention et la distribution de préservatifs.

Cet essai est réalisé en "randomisé", c'est-à-dire qu'une partie des volontaires reçoivent la molécule, l'autre un placebo. Il sera ainsi possible de déterminer l'efficacité du traitement préventif en comparant les résultats dans les deux groupes. Et évite que des personnes ne se sente protégés par la prise d'un médicament dont on ne connaît

40 SOIRÉES ONT EU LIEU DANS DES BARS, DES DISCOTHÈQUES ET DES SITES DE RENCONTRE SUIVIS EN PRÉVENTION.

pas l'effet en prise par intermittence chez les gays européens.

Dans un premier temps, 300 volontaires sont en cours de recrutement (50 à ce jour), avec un suivi organisé à Paris et à Lyon. À terme, ce sont près de 2 000 volontaires qui pourraient être concernés en France et au Canada (le site : www.ipergay.fr).

Coût de l'étude pour 300 participants : 1,3 millions d'euros.

Coût global de l'étude : 11 millions d'euros.

Coût d'une boîte de 30 comprimés de Truvada : 520 euros.

Coût mensuel d'une trithérapie : 1 000 à 1 200 euros par mois toute la vie.

2010/2011 - La position du SNEG, sur cet essai en prévention

Si la mission de toute association de lutte contre le sida est de casser ou de freiner la dynamique de l'épidémie, le SNEG a donc participé à la consultation communautaire sur l'essai ANRS PrEP /Ipergay de façon à recueillir de manière la plus large possible le sentiment des gays vis-à-vis de cette recherche.

En 2010, à l'issue de cette consultation, malgré une mobilisation associative du groupe ad hoc animé par le TRT-5, il s'avère que nous n'avons pas atteint notre cible initiale de consultation que sont les gays séronégatifs tout venants.

Par ailleurs, le SNEG a adopté depuis plus de 10 ans une approche de prévention basée sur la recherche en sciences sociales et sur l'intervention comportementale dont de nombreuses études ont montré l'efficacité et qui malheureusement n'ont pas été assez investies par les acteurs de prévention en France comme dans d'autres pays.

Le SNEG est donc ouvert à une approche de la réduction des risques mais dans une dimension individuelle et pense qu'une communication collective sur la réduction des risques contribuerait à banaliser ces pratiques alors que 7 gays sur 10 déclarent se protéger encore. N'oublions que le SNEG s'adresse particulièrement aux gays multipartenaires dans ses lieux de sexe.

La priorité du SNEG va donc vers cette partie de la communauté afin de l'aider à conserver des comportements de prévention notamment du préservatif.

Nous avons, bien entendu, que la recherche IPERGAY se présente de façon prudente comme un essai de prévention, mais déjà nous tombons dans une dimension de communication collective qui contribue à un bruit de fond contradictoire qui permet à chacun de se forger ses propres croyances sur la base de "la capote, oui, mais c'est possible aussi sans".

Sur fond de banalisation des pratiques à risques, de généralisation d'un discours sur la charge virale indétectable positionnée à l'origine dans un cadre de couple hétérosexuel fidèle pour être élargi aux gays et détourné dans un discours adapté à une sexualité entre multipartenaires (relations anonymes dans nos lieux), l'équipe prévention, le CA du SNEG, représentant les exploitants adhérents qui ont érigé la responsabilité sociale en matière de prévention comme un engagement volontaire et communautaire depuis plus de 17 ans, ne pouvait pas prendre le risque politique et social de contribuer davantage à cette banalisation alors que les établissements accueillent tous les ans de nouveaux gays qu'il s'agit de former et d'informer sur le B.A.BA de la transmission du VIH. Cette information-formation à transmettre aux clients et aux salariés de nos établissements est une tâche quotidienne et complexe, cette mission incombe à une équipe de terrain qui s'est trouvée mal à l'aise pour soutenir cet essai.

C'est pourquoi, notre structure ne participe pas ni à la mise en place de l'information, ni aux recrutements de volontaires pour cet essai. Nous restons néanmoins membre du Comité Associatif qui associe des associations de lutte contre le VIH/Sida et des associations LGBT de toute la France, afin de représenter au mieux les intérêts des gays dans le cadre de l'essai IPERGAY. Le Comité Associatif est totalement indépendant et son mode de fonctionnement se fait sur le consensus des associations représentées. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de l'essai, mais est une instance consultative pour les chercheurs et l'ANRS.

En 2012, en interne comme en externe les discussions restent d'actualité.

6- LES ACTIONS SUR LES SITES DE RENCONTRE

La politique d'intervention sur Internet s'est prolongée. Une permanence est assurée, gérée par le délégué de la région Languedoc-Roussillon, Jérôme Derrien, sur les sites Internet, afin de répondre aux internautes sur les questions de santé, soit en direct sur les chats, soit en différé par email dans un délai maximum de 48h. Les sites investis sont Beuronline, Gayrrier, Bearswww, meninfrance, lerefuge.org, Gayroméo, Gaydar, Xtremboy, Acausedesgarçons, mais aussi sur Facebook en complément de nos propres sites (dépistage nord, histoires de mecs, réseau positif, prévagay, getting to excited) dédiés à la recherche.

97 permanences internet ont eu lieu en 2011 soit 293 heures.

1 027 contacts ont débouché sur 692 échanges internet dont 75 % sont issus de Paris région parisienne, l'âge moyen est de 35 ans.

Les actions sur internet sont toujours autant appréciées des internautes pour leur facilité à poser leurs questions intimes en tout anonymat. Le nombre de sites partenaires a augmenté d'un tiers en 2011 avec désormais 9 sites suivis.

Pour 2012, une permanence sera assurée sur un dixième site - www.gaydar.fr - où 800 000 internautes gays seront prévenus de l'ouverture de nos permanences.

Le nombre de permanences a été constant par rapport à l'an passé et la charge de travail ne devrait pas décroître en 2012 avec l'arrivée de ce nouveau site extrêmement fréquenté.

7- LES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES EN RÉGION

7.1- PARIS : LA CHARTE FÊTER CLAIRS, UN COLLECTIF DE 28 ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

Elle a pour but de prévenir la consommation des drogues dans les espaces festifs et réduire les risques qui y sont associés. Les partenaires du projet "Fêtez Clairs"⁽⁶⁾, sous l'égide de la Ville et de la Préfecture

(6) www.fetez-clairs.org

PARTOUT EN FRANCE, ÉQUES,

Nous avons ainsi approché plus 4 500 personnes.

de Paris, se sont donnés pour objectif d'intégrer la promotion de la santé et la gestion des conduites à risques dans les pratiques festives à Paris.

La charte "Fêtez Clairs" permet d'associer, sur la base du volontariat, les chefs d'établissements et organisateurs de soirées au processus engagé par les partenaires du projet. Cette charte est complémentaire de la "charte des lieux musicaux de proximité" de la Ville de Paris, de la Charte de Responsabilité du SNEG et de la charte Clubbing Qualité de Radio FG.

19 signataires (bars de nuit, discothèques, organisateurs de soirées) dont 8 concernent plus directement une clientèle gay.

En 2011, le collectif associatif a organisé 49 actions (stands, espaces festifs urbains), pour sa part notre structure s'est engagé à participer aux actions réalisées dans les établissements gays soit une intervention mensuelle en moyenne (soit 90h/an).

7.2- PARIS, VANNES, CHALON-SUR-SAÔNE : PERMANENCE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT UN PUBLIC GAY OU GAY-FRIENDLY

Une action pour plus de bien-être sur fond de solidarité ...

Depuis février 2010, le 3^{ème} lundi de chaque mois de 20h30 à 22h30, il est proposé aux clients du bar le Bear's Den à Paris, une permanence d'accueil psychologique qui est assurée par les membres de l'association Psy Gay au sous-sol de l'établissement dans un cadre confidentiel. Cette intervention est soutenue par le chargé de prévention parisien qui assure la promotion de la permanence et profite des échanges avec la clientèle pour introduire la question de la prévention et de la réduction des risques.

Cette expérience pilote est née de la volonté conjointe :

- du propriétaire de l'établissement qui avait constaté que ses clients avaient apprécié d'avoir un espace d'échange autour de leur santé lors de l'intervention SNEG pour la recherche Prévagay (2009),

- du SNEG Prévention qui souhaite proposer aux établissements de nouveaux modes d'actions autour de la santé communautaire,

- de l'association Psy Gay qui voulait offrir un espace de parole et aller au devant des membres de la communauté.

Fin 2011, le bilan est positif, une trentaine d'entretiens a pu être menée au cours de 9 permanences assurées par les membres de Psy Gay, certains clients sont même revenus pour échanger à plusieurs reprises. Force est de constater que cette offre de service s'est inscrite dans le paysage de ce bar, fournissant aux clients et indirectement au responsable de cet établissement un service supplémentaire qui institutionalise un moment pour penser à soi et prendre soin de soi d'une autre façon.

Objectifs :

- réintroduire les actions de proximité dans les lieux commerciaux,
- constituer des relais du système de santé pour se rapprocher au plus près des usagers,
- constituer une passerelle avec le système de santé et offrir la possibilité d'une prise en charge à terme. L'enjeu ici est d'offrir d'autres choix possibles aux clients.

Par ailleurs, d'autres soirées d'entretiens de sexologie ont été menés dans le bar "Un Autre Monde" à Vannes, en partenariat avec le CDAG de Lorient et de Vannes. Cette action est organisée par notre délégué du grand Ouest, Eric Maniscalco et le Dr Marie-Claire Le Martelot, médecin-sexologue.

Des soirées sexo - avec le CDAG de Chalon-sur-Saône :

Là encore, cette action est le fruit d'une rencontre entre le délégué Grand Est et l'infirmière responsable du CDAG de Chalon-sur-Saône. Le principe est de proposer lors d'une soirée, dans un lieu où le public visé est réuni, la présence d'une professionnelle de santé, accompagné du délégué du SNEG qui lui est bien intégré dans le milieu festif. Ce tandem professionnel de santé / expert de terrain permet une approche optimisée des publics. L'objectif est de faire la promotion du dépistage, et en particulier du CDAG de Chalon-sur-Saône, mais aussi plus largement de permettre une verbalisation de problèmes divers éventuels autour de la sexualité entre hommes.

7.3- DES INTERVENTIONS LUDIQUES POUR PARLER DE PRÉVENTION CRÉÉES PAR L'ÉQUIPE POUR LES ÉTABLISSEMENTS :

Après un premier test de l'action "Viens te faire tirer... le portrait", au Bataclan à Paris lors de l'anniversaire du SNEG en novembre 2010 (action visible sur le compte facebook du SNEG Prévention), nous souhaitons dans la mesure de nos moyens humains poursuivre ces interventions en direction des clientèles.

Le premier but poursuivi est d'associer de manière ludique les clients à la prévention et aux messages que nous souhaitons faire passer, d'en faire des acteurs de la prévention afin de susciter chez eux, outre une sensibilisation, un sentiment de porter et relayer par eux-mêmes les valeurs de la prévention.

Pour les intervenants du SNEG, ces actions sont un moment privilégié pour, dans un échange relativement court mais orienté par le choix du public, qui permet d'obtenir son ressenti sur les messages de la prévention et l'importance qu'il lui accorde ou pas ; de mieux comprendre la valeur qu'il accorde aux fondamentaux de la prévention. Au niveau des établissements, ces actions ont aussi un impact positif par l'animation festive qu'elles créent. Les établissements sont de fait associés à une action de prévention et deviennent eux-mêmes acteurs de cette prévention. Cela remet les établissements en position de relais de la prévention et renforce ainsi l'attention qu'ils peuvent porter à la santé de leur clientèle.

40 soirées ont eu lieu partout en France, dans des bars, des discothèques, suivis en prévention. Nous avons ainsi approché plus 4 500 personnes. Ces reportages sont visibles sur le site facebook du SNEG Prévention.

7.4- AIDES, UN PARTENARIAT NATIONAL SPÉCIFIQUE

En 2011, nous avons signé un partenariat national avec l'Association AIDES.

Partenaire historique, nos relations ont été mouvementées mais toujours solidaires dans la lutte contre le sida et la défense des droits des communautés LGBT. L'année 2011, marque donc une étape importante dans notre collaboration.

En effet nous participons aux cotés des équipes de AIDES à des actions de réductions des risques sexuels intégrant une offre

de dépistage communautaire du VIH à l'aide de test rapides d'orientation de diagnostic (TROD) dans les établissements partenaires.

AIDES et le SNEG ont donc décidé de travailler ensemble pour banaliser le dépistage et le porter au plus près des gays. Briser la dynamique de l'épidémie VIH, c'est possible, et le dépistage rapide communautaire est une arme décisive pour atteindre cet objectif.

Alors qu'en 2010, 40 % des découvertes de séropositivité concernent des hommes gays, il est urgent de faciliter l'accès au dépistage dans notre communauté. En effet, les traitements sont désormais très efficaces pour contrôler l'infection et mener une vie aussi normale que possible ; ils diminuent le risque de transmission du virus de manière conséquente. A condition d'être dépisté.

Connaître au plus tôt sa séropositivité a donc un double avantage : à l'échelle individuelle d'abord, car une personne dépistée et traitée tôt évitera de lourdes complications médicales. A l'échelle collective ensuite, car en connaissant son statut, on peut mieux adapter ses pratiques sexuelles et mieux protéger son ou ses partenaires. Enfin, en bénéficiant d'un traitement adapté, on réduit la transmission et on maîtrise ainsi la charge virale au sein de toute la communauté gay. Avec la perspective d'enrayer durablement l'épidémie.

AIDES, forte de son expérience dans le champ du dépistage rapide, s'engage à former progressivement les délégués prévention du SNEG à cette nouvelle technique. Le SNEG est quant à lui une force de médiation indispensable pour permettre l'accès aux établissements susceptibles d'accueillir ce type d'action. Enfin, les deux associations travailleront de concert pour informer et inciter les gays à se saisir de ce nouvel outil au service de la santé communautaire.

Fin 2011, 35 actions dans les établissements ont été réalisées essentiellement à Paris et à Lyon. En 2012, plus de 300 actions communes devraient avoir lieu partout en France.

D'autres partenariats autour de la promotion de la santé et des TROD sont prévus en 2012, notamment avec l'association de professionnel de santé "Virage Santé" en Rhône-Alpes, Sida Info Service à Bordeaux.

8- LA FORMATION DE L'ÉQUIPE

En 2011, le SNEG Prévention n'a pu consacrer plus 832 heures à la formation de l'équipe en raison des réajustements budgétaires (baisse de 368 heures par rapport à 2010).

Nous essayons de conserver, une dynamique particulière autour de la formation afin de permettre au groupe de chargés de prévention d'échanger en interne comme en externe. Mais la possibilité pour un délégué de se rendre dans une autre région afin d'échanger sur le terrain avec ses collègues a été suspendue.

Il est toujours difficile quand on se trouve dans une situation de devoir prioriser certaines actions aux profits d'autres, néanmoins, ces moments de rencontre de formations et d'échanges restent une priorité pour une cohésion de l'équipe.

N'oublions pas, qu'il existe depuis la création de l'équipe prévention des enjeux relationnels forts et spécifiques dans cette activité si particulière. Il est important pour faire évoluer notre façon d'intervenir, de dégager lors de l'ensemble de ces échanges, soit lors de nos rencontres collectives à Paris, soit sur le terrain, des constantes, des leviers afin d'identifier les stratégies futures et de mieux définir nos métiers de demain autour de la santé.

Cette année, dans le cadre du développement de nos actions, nous avons pour la première fois abordée en formation la sexualité des femmes hétérosexuelles et homosexuelles qui ont une sexualité multiple et leur besoin en termes de prévention du VIH et des autres IST. Nous avons également réalisé une session de formation spécifique et de mise à jour des connaissances sur les éléments psychologiques, sociaux et législatifs autour des tests de dépistage et entretien de prévention. Une mise à jour de l'actualité médicale a également été réalisée afin de consolider les connaissances de notre équipe.

**EN 2012, PLUS DE
300 ACTIONS COMMUNES
DEVRAIENT AVOIR LIEU
PARTOUT EN FRANCE.**

9- ETUDES ET RECHERCHES

Le SNEG Prévention (hors la Direction Générale de la Santé et les Agences Régionales de Santé), s'appuie sur deux partenaires institutionnels, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS), ainsi que des partenaires privés comme l'Institute for Prevention and Social Research (I-PSR) ou bien l'association PsyForm.

Par ailleurs, nous avons des conventions particulières avec certains experts individuels dans le cadre d'accompagnements spécifiques (en matière psychologique ou de communication sur la prévention du VIH et des IST), comme David Friboulet (psychanalyste, expert VIH/IST et méthodologie), Jean Derouineau (médecin à l'institut Alfred Fournier), Dominique Rolland (PsyForm).

Ces partenariats avec différents experts alimentent nos réflexions mais aussi la réalisation de nos campagnes de prévention qui se basent notamment sur le principe de recherche action dont la première a été initiée dès 1999 avec le sociologue Philippe ADAM (I-PSR). L'ensemble de nos publications de recherche est disponible en téléchargement sur le site du SNEG Prévention.

Les recherches :

2010/2011 - La place de la séropositivité dans la vie des gays séronégatifs

Nous sommes heureux de disposer d'un rapport qualitatif qui donne la parole aux personnes séronégatives dans leur vécu face à la séropositivité, et de pouvoir partager cette synthèse avec l'ensemble de nos partenaires. Comme toute étude qualitative, notre recherche ne prétend pas être représentative de la communauté gay, mais fournit des éléments de réflexion pour mieux comprendre comment des gays séronégatifs vivent leur statut et réagissent face à la séropositivité.

Nous remercions tout d'abord les personnes qui se sont portées volontaires pour participer à cette étude (réalisé sous forme de focus groupe), c'est leurs paroles et leurs échanges qui sont restitués et analysés. Nous remercions également les deux chercheurs Dominique Rolland et David Friboulet qui ont mené à bien ce projet, qui est né des échanges et des interrogations constatés sur le terrain par notre équipe prévention, qui constitue un observatoire

permanent pour la construction des actions de prévention de notre structure.

Deux autres recherches issues de notre programme d'actions 2011, sont en cours.

L'une sur Internet, confié au sociologue philippe ADAM :

"Mesure tes risques", évaluer et influencer les perceptions que les HsH/Gays ont du risque de transmission du VIH et de la sévérité de l'infection à VIH. Ces données serviront à faire un calage sur la réalité des perceptions des risques.

L'autre concerne l'organisation de Focus groupes, qui sont confiés de nouveau à Dominique Rolland et David Friboulet, autour de la thématique : "Comment et pourquoi des gays séronégatifs se protègent encore aujourd'hui ?"

Comme dans l'étude précédente, nous sommes dans une recherche qualitative pour mieux comprendre les stratégies de prévention des gays séronégatifs.

Le projet européen "Everywhere"

C'est un projet qui nous tenait particulièrement à cœur, nous vous en parlons encore cette année car nous avions l'espoir de pouvoir le relancer. Pour mémoire, ce projet initié par le ministère de la Santé espagnol à Madrid, a regroupé 11 associations représentant 8 pays (Pologne, Angleterre, Hongrie, Italie, Chypre, Slovénie, Espagne et France). Le chef de file de ce projet, pour des raisons logistiques a été transféré à l'Université de Brighton (Angleterre).

Il s'agissait de concevoir et de développer un modèle de prévention du VIH basé sur la responsabilité sociale des entreprises gays, adaptable aux différents environnements économiques, sociaux et culturels des pays européens partenaires.

La première phase du projet s'est achevée fin octobre 2010. Un nouveau projet a été déposé auprès du Ministère Européen de la Santé. Malheureusement faute de financement de la deuxième phase du projet, l'ensemble des associations issues des 8 pays sont mis un terme ou en tout cas un coup d'arrêt provisoire au développement de ce label.

Nous regrettons profondément ce refus de financement. En effet, mobiliser toutes les entreprises gays en Europe autour de la prévention, comme nous le réalisons en France grâce à nos délégués est un vieux rêve pour notre structure.

Espérons que cela n'est que partie remise et qu'une solution de financement pourra être trouvée malgré ces temps de crises,

afin d'aboutir à la création et à la mise en place officielle de ce label européen inter-établissements de responsabilité sociale.

En 2012, 22 ans d'actions

Cette année encore, nous avons rempli l'ensemble des indicateurs fixés par nos bailleurs institutionnels et ceux malgré les coupes budgétaires. Cette année encore, nous avons mené de front de nombreuses actions partout en régions. Les interventions communautaires ont été réalisées conformément à nos prévisions 2010.

Evidemment, nous regrettons de ne pas pourvoir constitué des binômes de prévention dans chaque région. Nous restons la seule structure en France à développer et maintenir un dispositif de prévention sur des territoires aussi vastes et complexes avec 1 seule personne par secteur. Selon notre découpage, nous avons 10 grands secteurs qui regroupent parfois plusieurs régions. Seule la région du Centre reste vacante depuis 2011.

Pour mieux appréhender les zones géographiques couvertes par l'équipe voici l'exemple d'une région :

La région Grand-Est - (Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne sud), superficie 63 820 km² - 12 départements, 1 200 kilomètres mensuels parcours, 80 établissements en suivi prévention.

Chaque établissement compte en moyenne deux associés et trois salariés. Notre chargé de prévention discute, négocie, apaise les tensions, fait de la médiation sociale auprès d'environ 400 personnes liées spécifiquement à l'entreprise.

A cela s'ajoute aujourd'hui les interventions communautaires auprès de la clientèle (animations ludiques ou dépistages rapides ou interventions de prévention) avec nos partenaires associatifs, 54 interventions sur l'année pour cette région et 11 rencontres avec les ARS et COREVIH.

Il est impossible de faire l'impasse sur la restitution administrative par chacun, de ce qu'il réalise au quotidien sur le terrain. Ce temps important permet de suivre nos objectifs et l'état d'avancement de nos actions. Pour ce faire nous avons créé, en utilisant les compétences informatiques internes de Jérôme Derrien et Matthieu Folléa, un outil de pilotage (informatisé et en réseau) de notre action permettant un suivi efficace au niveau du siège et de mesurer de façon très précise l'activité de nos chargés de prévention. A partir de cet outil sont établis les rapports d'activités.

Il serait aujourd'hui tout à fait légitime de réclamer des binômes en région afin de poursuivre des actions de qualités. La

question de la définition de savoir c'est qu'est un chargé de prévention aujourd'hui se pose ? Entre engagement militant, bénévolat et/ou salariat, nous sommes perçus parfois comme des ovnis.

Nous sentons bien une lassitude autour de la prévention du VIH/Sida et des autres IST. Pourtant dans le champ de la prévention ou de la santé, les besoins sont multiples.

C'est pourquoi, nous devons continuer à bâtir des stratégies cohérentes en partant des personnes, mais pas seulement, il faut savoir faire des choix et forcer les décisions quand une intervention nous paraît juste. Ainsi nombre de nos outils de prévention sont mis en place en partant de nos observations, parfois de nos pratiques personnelles et non des demandes (capotes en libre service, pipe-lifes, bracelets sauna etc...). Ces outils font partie d'un dispositif que nul ne conteste aujourd'hui tant nos actions ont été fédératrices construites sur le partenariat et le respect de la décision de l'exploitants.

Alors, c'est vrai qu'il y a parfois une certaine frustration de ne pas pourvoir répondre aux demandes que nous recevront, de ne pas pouvoir approfondir d'avantage nos analyses, nos réflexions autour des thématiques de santé qui nous mobilisent, qui nous font bander, qui nous font sourire, car travailler autour de la santé sexuelle des personnes, ce n'est pas que le sida et les IST, c'est aussi parler de plaisir !

Aussi gardons le cap, une des grandes forces, c'est de reconnaître ses limites en toute humilité et de savoir dire simplement non, si nous ne sommes pas en capacité ! Nous ne sommes pas obligés d'avoir un avis sur tout et nous sommes libres de choisir nos partenaires !

Merci aux exploitants et à l'ensemble des salariés des établissements pour leurs engagements, à nos partenaires associatifs et institutionnels.

Merci à toute notre équipe prévention : Sylvain Guillet, coordinateur (Midi-Pyrénées, Limousin), Achraf Bourne (Paris), Cédric Péjou (Paris, lieux échangistes/libertins), Yacine Maoui (Normandie Nord), Eric Maniscalco (Grand Ouest), Matthieu Folléa (Grand Est et créateur de nos outils informatiques), Jérôme Derrien (Languedoc Roussillon et notre webmaster), Julien Ecolano (Aquitaine, Poitou-Charentes), Richard De Wever (Paca), Sébastien Cambau (Rhône-Alpes-Auvergne), Julien Moulin (Rhône-Alpes, lieux échangistes/libertins), Francis Renson notre distributeur à Paris et Erika Thomas Des Chênes pour les aspects administratifs. ●

Rapport financier de l'exercice 2011

du 1er janvier au 31 décembre 2011

Chers adhérents,

Nous vous avons convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes et les résultats de l'exercice s'étalant du 1er janvier au 31 décembre 2011 et vous rendre compte de notre gestion durant cette période.

Nous vous demanderons, à la suite de notre exposé, et après avoir répondu à vos éventuelles questions, de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont proposés, lesquels ont été établis sous le contrôle régulier de notre expert comptable André KAHN, et sous le contrôle final de notre Commissaire aux comptes Patrice BARRE.

Nous vous demanderons également de bien vouloir nous accorder votre quitus entier pour l'accomplissement de notre mission au cours de la période écoulée.

Frédéric Dupont
Trésorier

Compte de résultat global

SOMMES EXPRIMÉES EN EUROS	2011	2010	Variation
Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires global s'est élevé à la somme de	1 186 753	1 247 588	-4,88%
Ce chiffre d'affaire se décompose ainsi			
Ventes gels, capotes, drapeaux	254 783	221 381	15,09%
Cotisations des adhérents et divers	71 134	76 152	-6,59%
Subventions DGS, INPES, ARS	849 400	934 331	-9,09%
Autres produits	11 436	15 724	-27,27%
Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de	1 171 715	1 248 410	-6,14%
Ces charges d'exploitation se décomposent ainsi			
Achats	214 792	240 826	-10,81%
Services extérieurs (loyer, assurance)	119 502	124 923	-4,34%
Autres services extérieurs (honoraires, déplacements, poste, téléphone, services bancaires)	265 319	244 638	8,45%
Impôts et taxes	25 308	32 239	-21,50%
Salaires et charges sociales	537 472	597 398	-10,03%
Amortissements et provisions	8 432	5 231	61,19%
Autres charges	890	3 155	-71,79%
Ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de	15 038	-822	ns
les produits financiers se sont élevés à la somme de	1 809	1 260	ns
les charges financières se sont élevées à la somme de	2 909	79	ns
Ce qui aboutit à un résultat financier de	-1 100	1 181	-193,14%
les produits exceptionnels se sont élevés à la somme de	25 791	465	ns
les charges exceptionnelles se sont élevées à la somme de	546		ns
Ce qui aboutit à un résultat exceptionnel de	25 245	465	ns
Fonds dédiés	-18 724	-14 272	
En conséquence, le résultat de l'exercice s'est élevé à la somme de	20 459	-13 448	-252,13%

Nous vous présentons ci-après le compte de résultat détaillé, avec un comparatif par rapport à l'exercice précédent, et le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel.

Détail du compte de résultat

En euros		ANNÉE 2011					ANNÉE 2010						
CHARGES	Syndicat	DGS	ARS Paris	INPES	ARS régions	Total	Syndicat	DGS	ARS Paris	INPES	ARS régions	Everywhere	Total
Achats	152 090	15 531	11 286	26 387	9 500	214 794	145 686	17 697	8 086	51 911	10 048	7 397	240 825
Services extérieurs	24 011	81 851	6 391		7 250	119 503	26 195	90 953	6 774		1 000		124 922
Autres services extérieurs	46 382	96 542	773	112 613	9 007	265 317	54 461	110 506	1 551	75 282	871	1 969	244 640
Impôts et taxes	495	22 176	2 394		243	25 308	593	24 850	4 511			2 284	32 238
Salaires et charges	78 563	377 791	70 520		10 600	537 474	79 786	407 161	71 078	20	3 581	35 772	597 398
Charges diverses	510	379				889	522	12		2 621			3 155
Charges financières		2 909				2 909		79					79
Charges exceptionnelles		106	394		45	545							0
Amortissements et prov.	8 429	1 398	242		31 355	41 424	5 232	13 539				733	19 504
Résultat - excédent	20 459					20 459							0
TOTAL	330 939	598 683	92 000	139 000	68 000	1 228 622	312 475	664 797	92 000	129 834	15 500	48 155	1 262 761
PRODUITS	Syndicat	DGS	ARS Paris	INPES	ARS régions	Total	Syndicat	DGS	ARS Paris	INPES	ARS régions	Everywhere	Total
Cotisations adhérents	69 896					69 896	74 187						74 187
Ventes	256 019					256 019	223 262			84			223 346
Subventions publiques		550 400	92 000	139 000	68 000	849 400							934 331
Produits divers	11					11							11
Produits financiers		1 809				1 809		1 259					1 259
Produits exceptionnels	5 013	20 777				25 790		465					465
Transfert de charges		25 697				25 697	1 567	12 397		1 750			15 714
Résultat - déficit						0	13 448						13 448
TOTAL	330 939	598 683	92 000	139 000	68 000	1 228 622	312 475	664 797	92 000	129 834	15 500	48 155	1 262 761

Détail et répartition du budget réalisé de l'exercice 2011

En euros		SNEG		DGS		ARS Paris		INPES		ARS régions		Total	
CHARGES	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Total
Achats	145 200	152 090	18 700	15 531	9 000	11 286	37 000	26 387	6 000	9 500	215 900	214 794	
Services extérieurs	26 300	24 011	92 000	81 851	8 800	6 391			500	7 250	127 600	119 503	
Autres services extérieurs	49 600	46 382	88 800	96 542	5 900	773	91 000	112 613		9 007	235 300	265 317	
Impôts et taxes	500	495	23 000	22 176	5 900	2 394			243		29 400	25 308	
Salaires et charges	78 000	78 563	342 172	377 791	62 000	70 520			3 000	10 600	485 172	537 474	
Charges diverses		510		379	400						400	889	
Charges financières				2 909							0	2 909	
Charges exceptionnelles				106							0	545	
Amortissements et provisions	5 300	8 429		1 398							31 355	5 300	41 424
Résultat - excédent		20 459										0	20 459
TOTAL	304 900	330 939	564 672	598 683	92 000	92 000	128 000	139 000	9 500	68 000	1 099 072	1 228 622	
PRODUITS	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
Cotisations adhérents	72 000	69 896									72 000	69 896	
Ventes	232 900	256 019	550 400	550 400	92 000	92 000	128 000	139 000	9 500	68 000	779 900	849 400	
Subventions publiques			11								0	11	
Produits divers				1 809							0	1 809	
Produits financiers			5 013		20 777						0	25 790	
Produits exceptionnels				14 272	25 697						14 272	25 697	
Transfert de charges											0	0	
Résultat - déficit											0	0	
TOTAL	304 900	330 939	564 672	598 683	92 000	92 000	128 000	139 000	9 500	68 000	1 099 072	1 228 622	

Nous vous présentons enfin le budget prévisionnel de l'exercice 2012.

Budget de l'exercice 2012

En euros		ANNEE 2012						
CHARGES	Dépenses Syndicat	Dépenses DGS	Dépenses ARS 75	Dépenses INPES	Dépenses ARS Nord	Dépenses ARS Rhône	Total	
Achats	163 700	16 700	10 500	37 000	2 000		229 900	
Services extérieurs	24 700	81 400	7 600		6 900		120 600	
Autres services extérieurs	51 750	88 800	4 400	102 000	4 600		251 550	
Impôts et taxes	500	20 500	4 000		2 300	900	28 200	
Salaires et charges sociales	82 350	343 000	65 500		35 200	14 100	540 150	
Charges diverses								
Charges financières								
Charges exceptionnelles								
Amortissements	7 000						7 000	
Résultat - bénéfice								
TOTAL DES CHARGES	330 000	550 400	92 000	139 000	51 000	15 000	1 177 400	
PRODUITS		Recettes Syndicat	Recettes DGS	Recettes ARS 75	Recettes INPES	Recettes ARS Nord	ARS Rhône	Total
Cotisations adhérents	72 000							72 000
Ventes	258 000							258 000
Subventions publiques		550 400	92 000	139 000		41 000	15 000	837 400
Produits divers								
Produits financiers								
Produits exceptionnels								
Transfert de charges						10 000		10 000
Résultat - perte								
TOTAL DES PRODUITS	330 000	550 400	92 000	139 000	51 000	15 000	1 177 400	

**Retrouvez
les Rapports Moraux et Financiers
de l'Assemblée Générale 2012**

**sur www.sneg.org
rubrique Le SNEG,
Rapports Moraux**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 23 AVRIL 2012

COMPTE RENDU

Lecture d'une introduction générale
Par Gérard Siad, Président
(voir éditorial en page 3)

Lecture du rapport moral de l'exercice 2011, axe syndicat
Par Rémi Calmon, Directeur Exécutif Syndicat
(lire page 9)

Gérard Siad insiste sur l'action menée autour des poppers, décidée après mûre réflexion, caractéristique des missions de représentation et de défense juridique du SNEG.

Lecture du rapport moral de l'exercice 2011, axe prévention
Par Antonio Alexandre, Directeur National Prévention
(lire page 14)

Stéphane Minouflet, KS Sauna à Toulouse, fondateur de l'association ASIGP VIH, interpelle, autour de la position du SNEG autour d'Ipergay, expliquant que pour l'avoir refusé, il subit en retour des retours négatifs de Aides. Gérard Siad salue l'initiative de la création de l'association, Antonio Alexandre lui précise que le SNEG ne participe pas à Ipergay. Olivier Robert explique que Ipergay n'a pas sa place dans un lieu de fête et/ou de sexe mais que, bien qu'ayant refusé sa pratique dans son établissement, ses relations n'ont pas été altérées avec Aides. Stéphane Minouflet précise aussi qu'Aides se sert de la pratique du TROD dans les établissements pour recruter de volontaires pour Ipergay. Antonio Alexandre confirme que ce procédé n'est effectivement pas régulier quand les exploitants ne sont pas au courant et qu'il partage la position de Stéphane Minouflet en l'espèce. Antonio Alexandre ajoute que chaque exploitant doit rester maître de ce qui se passe dans son établissement. Concernant Ipergay, la position de l'équipe des délégués et du CA, en 2011 comme en 2012 est la même : nous n'y participons pas. Notre adhésion au comité associatif reste un bon compromis pour le moment. Cependant, nous restons attentifs, notamment quant à l'évolution des comportements des personnes, même si nous ne sommes pas opérateurs de l'essai.

Christian Dhoyer, sauna Soho à Lille, demande des explications sur les financements par les ARS. Antonio Alexandre lui répond que suite à la baisse de ses propres subventions, la Direction Général de la Santé, elle-même, a incité le SNEG à se tourner vers les ARS pour obtenir des financements complémentaires. Christian Dhoyer demande comment se passe la répartition de ces fonds ARS et sur combien de temps ils ont été attribués. Antonio Alexandre lui répond que les fonds sont répartis sur les postes correspondants aux appels à projets pour lesquels ils ont été demandés et que leur conventionnement est prévu sur un an.

Lecture du rapport financier de l'exercice 2011

Par Frédéric Dupont, Trésorier
Il est aussi fait lecture du courrier de Patrice Barré, Commissaire aux comptes, qui atteste de la tenue rigoureuse et de la validité des comptes.

Approbation des rapports moraux, axe prévention et axe syndicat :

L'Assemblée Générale adopte les deux rapports à l'unanimité. Le vote s'est effectué à main levée. Quitus est donné à l'unanimité.
L'Assemblée Générale décide aussi à l'unanimité d'affecter le bénéfice en report à nouveau.
L'Assemblée Générale entérine à l'unanimité la nomination du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant décidé par le Conseil d'Administration du 14 septembre 2011.

Approbation des rapports moral et financier

L'Assemblée Générale adopte les deux rapports à l'unanimité. Le vote s'est effectué à main levée. Quitus est donné à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide aussi à l'unanimité d'affecter le bénéfice en report à nouveau.

L'Assemblée Générale entérine à l'unanimité la nomination du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant décidé par le Conseil d'Administration du 14 septembre 2011.

Scrutin en vue du renouvellement partiel du Conseil d'Administration

La modification des statuts ayant été adoptée, le nombre d'administrateurs est désormais fixé à 10. 4 administrateurs étant encore en cours de mandat, 6 postes sont donc à pourvoir parmi les 7 candidatures reçues avant la date du 22 mars 2012 à 24h.

Les sept candidats se présentent aux adhérents présents et exposent les motifs de leur candidature.

Au terme du scrutin, sur 137 présents ou représentés, 134 votes ont été exprimés, dont 1 vote blanc, 3 votes sont non-exprimés.

Sont élus administrateurs :

Dupont Frédéric - 133 voix
Lamy Christophe - 131 voix
Siad Gérard - 128 voix
Polidori Philippe - 121 voix
Olivier Robert - 102 voix
Dos Santos Messias - 85 voix

N'est pas élu :

Bruno Raktya : 52 voix

Ils rejoignent les administrateurs en cours de mandat, Philippe Demirtjis, Eric Lapôtre, Richard Plancque, Pascal Rivet, pour constituer le nouveau Conseil d'Administration.

Avant de clore l'Assemblée Générale, la parole est donnée à Bruno Aussenac qui la réclame pour annoncer officiellement que Paris est candidate pour l'organisation des Gay Games en 2018. Les entreprises gaies seront sollicitées pour apporter un soutien financier modeste à cette manifestation qui attire pas loin de 15 000 sportifs et un nombre conséquent de spectateurs. La ville candidate choisie sera nommée en novembre 2014, à Cleveland, Ohio où se déroulent les Gay Games cette année-là. ●

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 24 AVRIL 2012

COMPTE RENDU (EXTRAIT)

Au lendemain de l'Assemblée Générale du lundi 23 avril 2012, les administrateurs ont procédé à l'élection du bureau.

Gérard Siad, en sa qualité de doyen, ouvre la séance.

Les administrateurs procèdent ensuite à l'élection du bureau, constitué conformément aux statuts, d'un Président, d'un Vice Président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier.

Huit administrateurs sur dix sont présents.

Président

Votants : 8
Candidat(s) : Gérard Siad
8 voix - Élu

Vice Président

Votants : 8
Candidat(s) : Richard Plancque
8 voix - Élu

Trésorier

Votants : 8
Candidat(s) : Frédéric Dupont
8- Élu

Secrétaire général

Votants : 8
Candidat(s) : Messias Dos Santos
8 voix - Élu

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Gérard Siad
Vice-président : Richard Plancque
Trésorier : Frédéric Dupont
Secrétaire Général : Messias Dos Santons

Les deux scrutateurs
Bruno AUSSENAC
Joël HASCOËT

Gérard SIAD
Président



Retrouvez
l'Organigramme du SNEG,
les administrateurs,
les salariés,
en page 45

et sur www.sneg.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU 26 AVRIL 2012

SNEG : UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES CHANGEMENTS ET DES PROJETS

Le SNEG, de ses origines à aujourd'hui

Le SNEG (Syndicat National des Entreprises Gai), association loi 1901, a été créé en 1990, dans un contexte de nécessité pour les établissements commerciaux LGBT de se réunir. L'objectif était déjà d'assurer la défense leurs droits, de promouvoir la pleine légitimité de leurs activités identifiées pour un public ciblé et de coordonner la participation active des établissements pour la prévention contre le sida qui touche une partie importante de la population homosexuelle. Pour réaliser son objet, le SNEG a été organisé dès son origine en deux pôles d'activités avec chacun des missions spécifiques : un pôle syndicat et un pôle prévention.

Aujourd'hui, pour assurer leur développement et leur avenir, il a été décidé de donner une autonomie juridique à ces deux pôles :

- Le SNEG, dans le cadre de ses statuts historiques, demeurant association loi 1901, poursuivra principalement ses missions de Prévention auprès des clientèles LGBT. Sa compétence acquise depuis plus de 22 ans lui permettra de s'orienter vers de nouvelles missions, tant pour ces clientèles LGBT que pour d'autres populations ayant pour socle commun la fréquentation d'établissements commerciaux.
- Un syndicat, répondant au statut juridique d'organisation professionnelle, sera très prochainement constitué pour se consacrer aux missions de représentation et de défense juridique de ses adhérents. Tout en gardant sa spécificité dédiée aux entreprises gaies, il s'ouvrira désormais aux lieux gérés par des exploitants et fréquentés par des clientèles issus les uns et les autres, d'une plus grande mixité.

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2012

Ce lundi 23 avril 2012, réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, le SNEG a soumis la modification de ses statuts historiques à ses adhérents, présents ou représentés. Ces modifications ont été adoptées par 75 % de votes pour ; 22,7 % de votes blancs ; 2,3 % d'abstentions.

En séparant ces activités, s'affirme la volonté et la nécessité de donner à chacune de ces deux structures, l'une modifiée, l'autre créée, une autonomie juridique, administrative et financière, levant toute ambiguïté aux yeux de tous : institutions, entreprises, grand public.

Au regard de leur histoire commune et de la transversalité de certaines de leurs actions, les deux entités conserveront toutefois des liens de collaboration.

Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2012

Le SNEG a procédé au déroulement de son Assemblée Générale Ordinaire, au terme de laquelle il a été procédé au renouvellement d'une partie de son Conseil d'Administration.

Six administrateurs ont été élus ou réélus (par ordre alphabétique) :

Messias DOS SANTOS, Sly Bar, Bar, Paris (75)
Frédéric DUPONT, Aux Trois Petits Cochons, Restaurant, Paris (75)
Christophe LAMY, Le Rive Droite / Le Kox Sauna / Bar, Rouen (76)
Philippe POLIDORI, Etude notariale, Profession libérale, Ducey (50)
Olivier ROBERT, The Eagle / 2G / ORC Bar / Audit / Formation, Paris (75)
Gérard SIAD, King Sauna / CUD / Gossip Sauna / Bar / Restaurant, Paris (75)

Conseil d'Administration du 24 avril 2012

Au lendemain de son Assemblée Générale, les administrateurs nouvellement élus ont rejoint les administrateurs en cours de mandat afin de procéder à l'élection d'un bureau, élu pour deux ans. Au terme des votes, sont nommés :

Président Gérard SIAD
Vice Président Richard PLANQUE
Trésorier Frédéric DUPONT
Secrétaire Général Messias DOS SANTOS

Le nouveau CA du SNEG a défini pour chacun des ses membres, une fonction dédiée (correspondant au parcours personnel et professionnel de chacun), quoique non exclusive afin que soient traité l'ensemble des thématiques concernant nos adhérents :

Gérard SIAD, Président
Richard PLANQUE, Vice Président, en charge de la création de la nouvelle structure
Frédéric DUPONT, Trésorier
Messias DOS SANTOS, Secrétaire général, en charge des dossiers bancaires
Philippe DEMIRTJIS, Administrateur, en charge de la communication
Christophe LAMY, Administrateur, référent de l'activité sauna
Eric LAPÔTRE, Administrateur, en charge des relations extérieures
Philippe POLIDORI, Administrateur, en charge des actes notariés
Pascal RIVET, Administrateur, en charge de la communication
Olivier ROBERT, Administrateur, attaché au service juridique et fiscal, en charge de la création de la nouvelle structure

Une nouvelle page s'ouvre : l'association de prévention SNEG prend un nouveau départ et héberge pour quelques mois encore les activités à caractère syndical, en attendant la toute prochaine naissance d'un syndicat exclusivement représentatif de ses entreprises adhérentes. La clientèle et les entreprises LGBT, fondatrices de notre histoire, demeurent au cœur de nos missions respectives, désormais rejoindes par des clientèles et des entreprises gay friendly partageant nos valeurs, nos intérêts et nos convictions.

Contact : 01 44 59 81 01
Pôle Prévention : Antonio Alexandre
Pôle Syndicat : Rémi Calmon

Dossiers juridiques

Le SNEG informe et assure la représentation de ses adhérents dans le cadre juridique. Le tableau ci-dessous résume les types d'entreprises, leurs zones d'implantation et la nature de dossiers traités ces derniers mois.

ZONE D'IMPLANTATION	TYPE D'ACTIVITE	THEME JURIDIQUE TRAITE
PACA	Sex club	Inspection du travail / Rupture conventionnelle
Paris Ile-de-France	Bar	SPRE
Nord Normandie	Sauna	Contrôle fiscal
Paris Ile-de-France	Bar	Renouvellement de bail
Paris Ile-de-France	Bar	Discrimination au recrutement
Sud Ouest	Internet	Revente de ses produits sur Internet
Midi Pyrénées	Internet	Conditions Générales de Vente
Midi Pyrénées	Sauna	Droit à l'image
Paris Ile-de-France	Restaurant	Contrôle fiscal
Languedoc-Roussillon	Restaurant	Hygiène des cuisines
Nord Normandie	Sauna	Accès handicapés
PACA	Sauna	Poppers
Languedoc-Roussillon	Restaurant	Agression homophobe
Sud Ouest	Internet	Litige fournisseur
Rhône Alpes Auvergne	Sauna	Nom de domaine site Internet
Rhône Alpes Auvergne	Hôtel	Litige co gérance
Languedoc-Roussillon	Discothèque	Viol présumé sur mineur dans établissement
Paris Ile-de-France	Services	Litige fournisseur
Paris Ile-de-France	Bar	Renouvellement de bail / SACEM
Rhône Alpes Auvergne	Discothèque	Régime fiscal des alcools
Paris Ile-de-France	Bar	Assurance
Sud Ouest	Discothèque	Prud'Hommes
Sud Ouest	Sauna	Fermeture de compte bancaire
Paris	Chambres d'hôtes	Litige associé
Nord Normandie	Restaurant	Terrasses
Paris	Restaurant	Terrasses
Paris	Bar restaurant	Problème de voisinage, demande de médiation
Paris	Bar	Autorisation de nuit
Paris	Esthétique	Litige fournisseur
Paris	Bar	SPRE
Paris	Sauna	Prud'Hommes
Paris	Chambres d'hôtes	Litige associé
Nord Normandie	Bar	Litige copropriété / Référencement abusif
Sud Ouest	Sauna	Concurrence déloyale
Paris	Bar	Accès des mineurs de moins de 16 ans
Paris	Sauna	Renouvellement de bail
Sud Ouest	Bar	Litige salarié
PACA	Sex club	Poppers
Sud Ouest	Site de vidéos en ligne	Droit à l'image
Sud Ouest	Site de vidéos en ligne	Droit à l'image
Midi Pyrénées	Bar	Renouvellement de bail
Nord Normandie	Sauna	Facturation EDF
PACA	Sauna	GHB
Midi Pyrénées	Bar	Renouvellement de bail
Nord Normandie	Sauna	Renouvellement de bail
Paris	Bar	Redressement judiciaire
Paris	Bar Restaurant	Renouvellement de bail
Midi Pyrénées	Bar	Renouvellement de bail

Social, fiscal, commercial... Questions, conseils...

La permanence juridique du SNEG est à votre disposition
un mardi sur deux, de 10h à 12h.



Informations et rendez-vous : 01 44 59 81 01

ZONE D'IMPLANTATION	TYPE D'ACTIVITE	THEME JURIDIQUE TRAITE
Paris	Bar	Terrasse, CID
Paris	Bar restaurant	BACN / Litige voisin
Paris	Bar	Droit à l'image
Paris	Restaurant	Litige fournisseur
Paris	Restaurant	Fermeture administrative pour hygiène
Nord Normandie	Sauna	Liquidation judiciaire
Paris	Restaurant	Liquidation judiciaire
Sud Ouest	Restaurant	Concession
Sud Ouest	Discothèque	Prud'hommes
Languedoc-Roussillon	Bar	SPRE
Midi Pyrénées	Bar	Renouvellement de bail
Paris	Bar	Liquidation judiciaire
Paris	Acousticien	Prise en charges des travaux d'isolation acoustique
Paris	Bar	SACEM
Sud Ouest	Sauna	SACEM
Paris	Association	Détournement de fonds
Rhône Alpes Auvergne	Sauna	Réglementation hygiène
Sud Ouest	Sauna	Renouvellement de bail

Permanences juridiques 2012-2013

Les permanences juridiques réunissant Maître Yann Pedler, avocat référent du SNEG, Gérard Siad, président, Olivier Robert, 2e vice président et Rémi Calmon, directeur exécutif, rencontrent un vif succès permettant, au-delà de l'évocation de dossiers juridiques, d'échanger et de réfléchir sur des sujets relatifs à l'entrepreneuriat au quotidien. Les adhérents sont invités à entrer en contact avec le SNEG lors de ces permanences.

Planning des permanences, tous les quinze jours, le mardi, de 10h à 12h, sauf exception
Confirmation des dates ci-dessous sur www.sneg.org

Mardi 2 octobre 2012	Mardi 8 janvier 2013	Mardi 30 avril 2013	Mardi 3 septembre 2013
Mardi 16 octobre 2012	Mardi 22 janvier 2013	Mardi 14 mai 2013	Mardi 17 septembre 2013
Mardi 30 octobre 2012	Mardi 5 février 2013	Mardi 28 mai 2013	Mardi 1er octobre 2013
Mardi 13 novembre 2012	Mardi 19 février 2013	Mardi 11 juin 2013	Mardi 15 octobre 2013
Mardi 27 novembre 2012	Mardi 5 mars 2013	Mardi 25 juin 2013	Mardi 29 octobre 2013
Mardi 11 décembre 2012	Mardi 19 mars 2013	Mardi 9 juillet 2013	Mardi 12 novembre 2013
	Mardi 2 avril 2013	Mardi 23 juillet 2013	Mardi 26 novembre 2013
	Mardi 16 avril 2013		Mardi 10 décembre 2013

Adhérents du SNEG, rencontrez Maître Yann Pedler pour toute demande de conseil ou d'assistance juridique, sur place ou par téléphone. Contactez le 01 44 59 81 01 ou syndicat@sneg.org pour votre prise de rendez-vous et la préparation de cet entretien.

Pôle Prévention



Par Antonio Alexandre,
Directeur National Prévention

SAFESEX

Le SNEG Prévention réédite son Guide

Communiqué du 17 avril 2012

TASP^[1], TPE^[2], TROD^[3], prévention combinée, charge virale indétectable, HsH^[4] RDRs^[5]... L'information sur la prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles devient de plus en plus complexe tant les acronymes sont nombreux. Par moment, il faudrait être docteur en médecine pour en comprendre le sens et l'impact sur sa santé, afin de s'approprier l'information et d'aider chacun à se positionner face à - OU à être au clair avec- ses pratiques.

L'intérêt est qu'une personne séronégative reste séronégative et qu'une personne séropositive puisse être traitée si besoin et que, quelque soit son statut, tout le monde puisse continuer à s'épanouir sexuellement.

Nous sommes tous différents dans nos pratiques, nous n'avons pas tous les mêmes groupes de copains, nous n'appartenons pas tous aux mêmes communautés de sexe. De plus, ce n'est un secret pour personne, nous n'habitons pas tous à Paris. Pourtant, les moyens pour prendre en charge notre santé doivent être les mêmes pour tous.

De nos lits à la moiteur des backrooms, nous constatons une baisse de vigilance, une banalisation des discours de non-protections sur fond d'efficacité des traitements et une augmentation de la prise de drogues. Pourtant les dispositifs de prévention sont accessibles grâce à la mobilisation constante des exploitants, certains sont au top d'autres moins mais globalement trouver capotes, gels et informations en libre service n'est plus vraiment un problème.

En France, 40 à 50 000 personnes sont porteuses du VIH/sida sans le savoir et on compte en 2010 parmi les gays et bisexuels, près de 2500 nouvelles infections par le virus du sida. Il faut encourager les gays multipartenaires à se saisir de l'offre communautaire de dépistage rapide du VIH dans les établissements, un local associatif ou un CDAG, il faut aussi accompagner le dépistage régulier des IST. Ces dépistages réalisés de manière régulière avec un counselling personnalisé sur les délais de séroconversions et les prises de risques peuvent être un élément décisif dans la baisse des nouvelles contaminations du VIH mais aussi des IST et des hépatites.

Ce constat de terrain amène le SNEG Prévention à publier la deuxième édition réactualisée du guide Safersex. Il sera largement diffusé par son équipe prévention notamment dans plus de 600 lieux commerciaux et il est téléchargeable pour tous sur www.sneg.org/prevention. Il comporte les informations de base sur les pratiques, les risques et les protections du VIH et des IST nécessaires à tout gay, qu'il soit célibataire ou en couple.

Ce guide propose au lecteur de se faire sa propre opinion sur ses pratiques et de prendre conscience de leurs conséquences réelles sur sa santé selon le principe de l'empowerment, c'est-à-dire de la prise en main par soi-même de sa propre santé dès lors que l'on en donne les moyens. Documenté sur le plan médical, le parti pris de ce guide est de s'adresser aux gays séropositifs ou séronégatifs ou séro-ignorants. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif. Dans cette nouvelle version, nous espérons soutenir les gays à poursuivre leur réflexion sur le risque pour les encourager soit dans une posture de prévention déjà ancrée, soit dans un changement individuel et collectif de comportement pour réduire leurs risques au maximum.

1- Treatment As Prevention, le traitement comme prévention page 43 du Guide

2- Traitement Post Exposition page 41 du Guide

3- Test Rapide d'Orientation de Diagnostic page 40 du Guide

4- Hommes ayant des relations Sexuelles avec d'autres Hommes

5- Réduction des risques sexuels

→ SUIVEZ LE GUIDE

SAFERSEX GUIDE



hasard. Il a été mis à gayfriendly. Et vous l'y par hasard. Vous

→ LE GUIDE

INTRODUCTION

Le guide	6
Partenaires risques multipliés	8
et gestes : les données	12



RISQUES

Risques	14
et le VIH	16
des de transmission	19
médical	22
et MST	24
jués	30

PROTECTIONS

Nous-nous les uns les autres	34
Préventifs et les lubrifiants	36
age	39
ent post exposition (TPE)	41
raitements comme prévention)	43
petits arrangements avec l'amour	44



PRATIQUES

tous	46
RISQUES	50

LEXIQUE

Schéma : VIH / Multiplication et traitements	56
Lexique	58
Infos utiles	62



CAMPAGNE SÉROPO / SÉRONEG

Séropos, séroneg, il y a des moyens de nous rencontrer

Communiqué du 13 juillet 2012

Le SNEG Prévention lance la première partie de sa campagne estivale sous forme d'affiches et de cartes postales sur la théme de la sérodifférence et la possible rencontre entre gays de statuts différents grâce à la palette des moyens de prévention disponibles aujourd'hui :

- le préservatif,
- le traitement d'urgence post-exposition,
- le dépistage régulier du VIH et des autres IST,
- le traitement comme prévention qui réduit considérablement le risque de contamination chez une personne monopartenaire, avec une charge virale indétectable depuis au moins 6 mois et l'absence d'autres infections transmissibles ;
- mais aussi et surtout l'échange entre partenaires pour casser les représentations et les peurs.

Cette campagne est issue d'une recherche qualitative menée en 2011 par l'association Psy Form pour le compte du SNEG où a été collectée la parole de gays séronégatifs sur leurs difficultés, leurs peurs, leurs ambivalences face aux risques, lorsqu'ils sont confrontés au VIH et aux personnes séropositives dans leur vie quotidienne. L'objectif de cette campagne élaborée en collaboration artistique avec le dessinateur ZGEG est de montrer combien une scène de rencontre et d'échanges limités peut être parfois génératrice de peurs et de d'idées fausses par manque de dialogue et de crainte du rejet de l'autre.



Loin d'un discours de sexe sans capote, cette campagne veut montrer que des gays séropositifs et des gays séronégatifs peuvent prendre soin d'eux et se rencontrer sur le plan sexuel et affectif sans courir de risque. La connaissance du statut de son partenaire permet d'adopter les comportements qui conviennent à chacun dans sa recherche du plaisir, de parler de ses peurs pour les dépasser et prendre soin l'un de l'autre.

Cette campagne est mise à disposition dans les 650 établissements partenaires en France. L'étude la place de la séropositivité dans la vie des gays séronégatifs est téléchargeable sur : www.sneg.org/prevention/2011/11/28/la-place-de-la-seropositivite-dans-la-vie-des-gays-seronegatifs/

Contact : Antonio Alexandre

Retrouvez les **fiches juridiques** du SNEG sur **www.sneg.org**



COMMENT LES SÉROPOSITIFS SE PROTÈGENT ?

La place de la séropositivité dans la vie des gays séronégatifs

Dans le cadre de ses enquêtes qualitatives, le SNEG Prévention souhaite cette année recueillir l'avis de gays séronégatifs sur leurs stratégies individuelles de prévention face au VIH, aux hépatites et aux autres IST.

Après avoir interrogé en 2010/2011, des personnes séronégatives sur leurs représentations de la séropositivité et leurs relations avec les personnes séropositives (rapport d'étude disponible sur le site du SNEG^(*)), le SNEG Prévention organise en 2012 une nouvelle recherche qualitative autour de la thématique :

"Comment et pourquoi des gays séronégatifs se protègent encore aujourd'hui ?"

Les témoignages recueillis visent à mieux comprendre les difficultés que rencontrent ces gays pour rester safe, comment ils vivent au quotidien leur statut jamais acquis de séronégatif, quelles sont leurs stratégies dans la durée ?

Cette étude, confiée comme la précédente à deux chercheurs de l'association Psy Form, est réalisée sous forme d'échanges dans un groupe fermé (focus groupe).

Nous remercions le RAID Bar à Paris, Jean-Claude et toute son équipe de nous avoir accueillis pour la réalisation de cette recherche.



Pour mieux comprendre les stratégies de prévention des gays séronégatifs, le SNEG Prévention a demandé à deux chercheurs d'organiser des groupes d'échanges.

Les participants seront répartis dans un groupe le jeudi 31 mai ou le jeudi 7 juin 2012 de 19h30 à 22h00

Au sous-sol du RAID Bar, 23, rue du Temple, 75004 PARIS

Les propos recueillis seront utilisés anonymement.

Tu es séronégatif, tu souhaites t'exprimer sur ce sujet. Contacte les chercheurs au : 06 81 13 58 37 ou par mail sur df@sneg.org

(*) www.sneg.org/prevention/2011/11/28/la-place-de-la-seropositivity-dans-la-vie-des-gays-seronegatifs/

AIDES : NOUVELLE CAMPAGNE ANTI-DISCRIMINATIONS

"Trop folle ? Trop mec ? Trop séropo ?"

*Aides s'est lancé dans une nouvelle campagne anti-discriminations
avec une série de commerçants LGBT du Marais*

Après le succès de la première édition, en 2011, une nouvelle série de photos anti-discriminations de Aides, sur le thème "On est tous le 'trop' ou le 'pas assez'" de quelqu'un... revient et, cette année, ce sont des commerçants du Marais, à Paris, qui ont pris la pose.

Cette opération a mobilisé 42 commerces et 200 participants. Vendeurs, restaurateurs, barmaids, glacières... Tous se sont prêtés au jeu, maquillage et accessoires, pour une série de portraits des plus décalées.

L'inauguration de cette exposition a eu lieu le 30 juin après la Marche des fiertés parisienne dans la cour d'Honneur de la mairie du 4^{ème} et avec la participation de la ministre de la Famille et ex-maire de l'arrondissement, Madame Dominique Bertinotti.

Pour Nicolas Beyley, coordinateur de l'opération, "cette édition 2012 est encore plus riche que la précédente".

Nicolas explique qu'il s'agit d'un événement sans précédent et revient sur la mobilisation qui a permis l'organisation de cet événement : "J'en profite pour remercier tous les militants qui, depuis cinq mois, travaillent sur ce projet, le portent, le nourrissent avec une énergie incroyable ! C'est avec une vraie fierté que je coordonne cette action à leurs côtés et j'ai un profond respect pour l'engagement, la créativité, la réactivité dont ils ont témoigné".

Au SNEG notre équipe parisienne (Antonio Alexandre, Directeur National Prévention ; Achraf Bourne, Délégué Régional Paris Ile-de-France ; Erika Thomas Des Chesnes, assistante administrative) à joué le jeu, comme en témoignent les images ci-contre !







CAMPAGNE ÉTÉ 2012

Une campagne ludique pour un été qui se déroule bien

Communiqué du 20 juillet 2012

L'été, les vacances, du soleil... et bien sûr du sexe ! Cette période estivale est propice aux rencontres plus nombreuses et à l'expérimentation de pratiques nouvelles.

Pour la deuxième année consécutive, le SNEG a confié aux étudiants en BTS communication visuelle de l'école Estienne, école supérieure des arts et industries graphiques à Paris, la réalisation de cette campagne d'été.

Deux cartes postales - une pour juillet, une pour août - et deux affiches, racontent le parcours sexuel d'un gay en vacances.

Chaque jour ou presque, une rencontre, une étape où le préservatif est l'objet ludique à utiliser lors de rencontres intenses, de plans furtifs, longs, à deux ou à plusieurs.

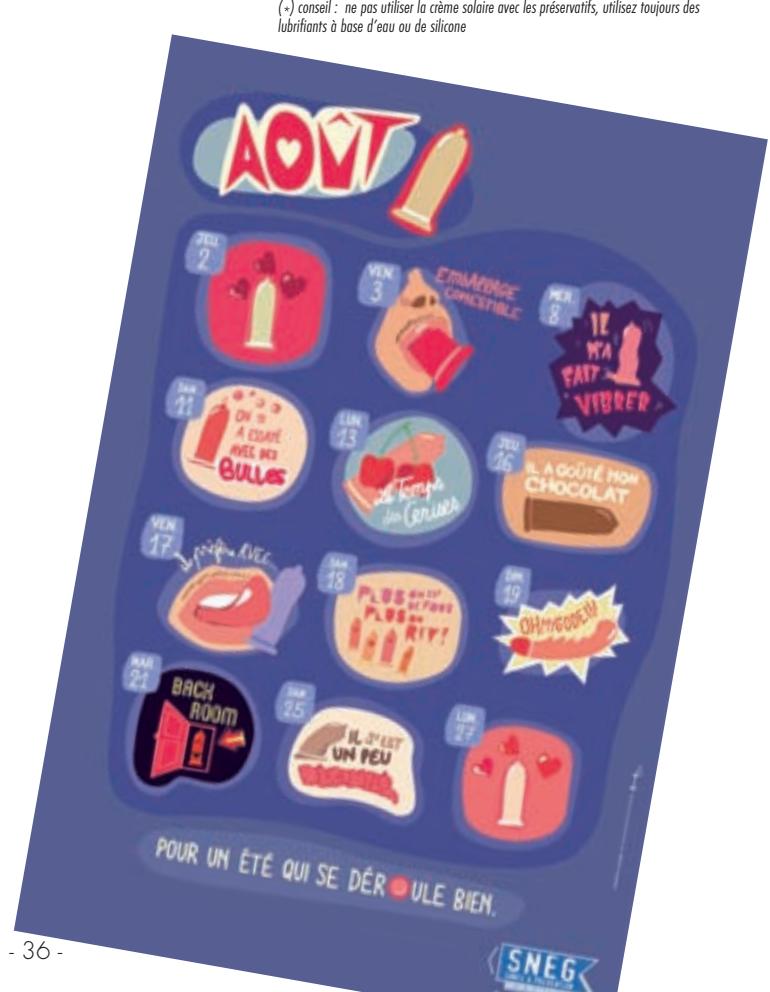
Le SNEG a retenu cette campagne, imaginée par Léna Robin (Ecole Estienne), à destination des gays. Une campagne qui vise à changer notre regard sur notre premier outil de prévention. Une manière tendre et différente de parler du préservatif et de rappeler aussi que le préservatif préserve de tout, sauf de l'amour.

Enfin pour les libertins, même message. Dans une campagne plus torride qui leur est dédiée, l'annonce est claire : "L'été sera chaud". Le préservatif ? C'est comme la crème solaire^(*), avec un indice de protection maximum !

Rencontre d'un soir ou plus régulière, sexualité multipartenaire... Dans tous les cas, le préservatif est là pour nous accompagner chaque jour de l'été et nous permettre de vivre notre sexualité en toute sécurité et dans le respect de l'autre et de soi-même.

Bonnes vacances à toutes et tous !

(*) conseil : ne pas utiliser la crème solaire avec les préservatifs, utilisez toujours des lubrifiants à base d'eau ou de silicium





Sida Info Service
0 800 840 800
 24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

- Besoin d'une adresse d'un centre de Dépistage VIH & IST ?
- Vous avez pris un risque sexuel ?
- Des questions sur les traitements ?

ESSAI ANRS IPERGAY



La PrEP et Ipergay. Qu'est-ce qui a changé ? Que veulent les premiers concernés ?

Communiqué du 18 Juillet 2012

Comité Associatif :

Association Rimbaud, Act Up-Paris, Association de Lutte contre le Sida, Boucle rouge, Cigales, Fédération LGBT, Les Flamands roses, Forum Gay et Lesbien de Lyon, Homos musulmans de France, InterLGBT, J'En Suis, J'Y Reste-Centre LGBTQIF de Lille Nord Pas-de-Calais, Keep Smiling, Lesbian and Gay Pride de Lyon, SNEG, TRT-5, Warning.

VERS UNE MISE EN PLACE DE LA PrEP AUX ETATS-UNIS.

Le 16 juillet 2012, les autorités de santé américaines ont autorisé la mise en place d'une PrEP orale au Truvada en condition réelle pour les hommes homosexuels séro-négatifs les plus exposés au VIH par leurs pratiques sexuelles. La prévention du VIH chez les gays s'engage dans un tournant important de son histoire aux Etats-Unis en accélérant son entrée dans l'ère de la biomédicalisation.

En France, la PrEP n'est pas autorisée, mais Ipergay, protocole d'essai de PrEP mené par l'agence française de recherche sur le VIH et les hépatites virales (ANRS), est dans sa phase de test depuis début 2012. Cet essai cible les hommes homosexuels n'utilisant pas systématiquement le préservatif, et vise à évaluer une stratégie alternative à celle proposée aux USA : La prise de Truvada se fait par intermittence, pendant les périodes d'activité sexuelle.

IPERGAY, ET L'ÉPINEUSE QUESTION DU PLACEBO.

Les scientifiques ont conçu Ipergay comme un essai en "double aveugle contre placebo". C'est-à-dire que ni le participant à l'essai, ni les personnes qui l'accompagnent, ne savent si le participant reçoit la molécule active ou un médicament du même aspect sans molécule active (un placebo). La répartition des participants se fait par tirage au sort : la moitié dans le groupe "molécule active", l'autre dans le groupe "placebo". Cette méthodologie

vise à évaluer dans quelle mesure les prises intermittentes de Truvada protègent, ou non, de l'infection. Les résultats d'Ipergay sont attendus pour 2016.

Evaluer la PrEP par comparaison à un placebo comme dans l'essai Ipergay, suscite des incompréhensions, des craintes, et des levées de boucliers parfois violentes, qui renvoient à des questionnements de différents ordres (scientifiques, éthiques...). La PrEP, le fait de donner des antirétroviraux en prévention, soulève aussi de nombreuses interrogations, parmi lesquelles son efficacité et son adéquation aux réalités de vie des personnes concernées. Ces questionnements divisent chacun de nous, chacune de nos structures associatives, ainsi que plus globalement les acteurs du secteur de la santé.

COMMENT ÉVALUER L'OPPORTUNITÉ DE LA PrEP ?

La mise sur le marché d'une PrEP quotidienne au Truvada pour certains gays aux USA, demandée par le laboratoire Gilead sur la base de certains essais scientifiques préexistants à Ipergay, relance la question du maintien d'un bras placebo dans cet essai. C'est sur la continuité d'Ipergay dans sa forme actuelle que le comité associatif, le conseil scientifique, ainsi que le comité indépendant d'Ipergay ont été interpellés par Jean-François Delfraissy, directeur de l'ANRS, le 7 juin 2012.

Le comité associatif, dont les avis sont émis en toute indépendance, engage une réflexion de fond cet été pour en débattre à l'automne 2012. La question est centrale pour l'essai, pour l'Agence, et l'importance est majeure pour la santé gay et la prévention en France.

FAITES-NOUS PART DE VOS INTERROGATIONS, PARTICIPEZ AUX DÉBATS !

Fidèle à notre mission de mobilisation communautaire, le comité associatif engage chaque individu et organisation concerné à s'impliquer et à soulever des questions de fond, auprès de nous, ou publiquement. Ces contributions nous permettront de publier un ensemble de réponses aux

questions posées, et d'engager des discussions avec l'ANRS et les instances concernées quant à la suite à donner à l'essai Ipergay.

LA PROTECTION DES PARTICIPANTS EST UNE PRIORITÉ.

Nous demandons aux responsables d'Ipergay la mise en place d'une information aux participants quant aux événements ayant conduit à cette saisine de l'agence. Une information actualisée est une composante indispensable au consentement éclairé de chacun. La protection des intérêts des participants est une priorité du comité associatif. Nous les invitons à prendre une part active aux débats sur l'essai qu'ils suivent, ou celui qu'ils voudraient.

LES AUTRES SCHÉMAS POTENTIELS DOIVENT ÊTRE UN ÉLÉMENT DU DÉBAT.

Concernant la méthodologie d'Ipergay, nous demandons au conseil scientifique de l'ANRS, et plus globalement aux scientifiques qui le souhaiteraient, d'engager une démarche pédagogique visant à expliquer quels sont les autres schémas d'essais envisageables, leur faisabilité et leurs limites, pour évaluer l'efficacité d'une PrEP orale intermittente chez les gays. Cette information, que nous souhaitons accessible au plus grand nombre afin que les non-initiés puissent se faire un avis éclairé, nous semble être un élément manquant aux débats actuels quant aux enjeux communautaires soulevés.

Le Comité Associatif Indépendant de l'essai Ipergay.

Contacts :

Arthur Vuattoux (Act Up-Paris) :

+33 (0) 6 30 53 88 19

Georges Sidéris (Warning) :

+33 (0) 6 63 09 50 50

Stephen Karon (secrétaire) :

+33 (0) 6 11 95 56 43

comiteassociatif@ipergay.com

LANCLEMENT DE L'ENQUÊTE SNEG / IPSR

*Capote et pilule ?
Quel futur pour la prévention du VIH ?*

Communiqué du 12 juin 2012

Ces dernières années ont été marquées par d'importants débats sur le risque de transmission du VIH en cas de charge virale indétectable et sur la prophylaxie préexposition (PrEP).

On ne sait cependant pas vraiment comment les hommes gays ou bisexuels perçoivent les nouvelles options biomédicales de gestion des risques de transmission du VIH et comment ils envisagent de les utiliser dans leur vie personnelle.

En 2010, à l'issue d'une importante consultation communautaire à propos de l'essai Ipergay que le SNEG a soutenu partout en France, et malgré une mobilisation associative forte, il s'avère que la cible initiale que sont les gays séronégatifs tout venant n'a pas été atteinte.

C'est pourquoi aujourd'hui dans le cadre de ses recherches socio-comportementales soutenues par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, Le SNEG Prévention et l'institut de recherches IPSR, représenté par le sociologue Philippe Adam, invitent les hommes gays ou bisexuels à donner leur avis sur ces questions qui engagent le futur de la prévention du VIH.

L'enquête est menée en ligne en partenariat avec certains sites internet de rencontres ou d'information.

L'enquête est destinée aux hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes. Ces hommes peuvent participer quel que soit leur statut sérologique et leur niveau de familiarité avec la thématique de l'étude.



Il faut environ 20 minutes pour répondre au questionnaire en ligne accessible à partir du site internet capoteetpilule.net.

Le questionnaire comporte des questions sur les pratiques sexuelles, la gestion des risques, ainsi que sur les traitements antirétroviraux, la charge virale indétectable, le TPE et la PrEP.

En fin de questionnaire, les participants reçoivent un retour individualisé sur leurs réponses. Grâce à ce retour, chacun peut vérifier ses connaissances sur les biotechnologies VIH et, si besoin, les améliorer. Un prix sera tiré au sort parmi les participants afin de les remercier de leur soutien à l'enquête.

SNEG Prévention utilisera les résultats de l'étude pour créer de nouvelles campagnes dont l'objectif sera d'informer et de sensibiliser les gays aux avantages et limites des biotechnologies VIH. Les participants pourront recevoir ces campagnes s'ils en formulent la demande.

Contact : Antonio Alexandre, Directeur, SNEG Prévention.

Site de l'étude : www.capoteetpilule.net

QUEL FUTUR POUR LA PRÉVENTION ?

Le SNEG veut savoir ce que pensent les gays

Reproduction de l'article paru dans YAGG par Christophe Martet

Tous les ans, près de 3000 gays deviennent séropositifs en France. C'est d'ailleurs le seul groupe dans lequel le nombre de nouvelles infections ne diminue pas. Après des décennies de campagnes sur le préservatif, le paysage de la prévention change. Traitement des personnes atteintes, dépistage, traitement préventif des séronégatifs... les outils se diversifient. Avec toujours le même objectif: faire baisser le nombre de nouvelles contaminations.

LE TRAITEMENT COMME OUTIL DE PRÉVENTION

On sait aujourd'hui que traitées efficacement, les personnes séropositives réduisent considérablement le risque de transmission du VIH. Par ailleurs, des essais chez les hétérosexuels et aussi chez les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (Iprev, Partners) ont montré que prendre un traitement préventif avant les rapports sexuels permet de réduire le risque de transmission. Du côté des associations, on met le paquet sur le dépistage. Aides poursuit sa campagne "Juste un doigt" et Sidaction a mené au printemps la semaine Flash Test, pour inciter au dépistage les gays d'Ile-de-France. Le tout grâce aux tests rapides qui délivrent un résultat en quelques minutes.



LIGNE AZUR 0810 20 30 40*

Lundi, mardi, mercredi, Vendredi de 14h à 19h
mardi et jeudi de 17h à 22h WWW.LIGNEAZUR.ORG

appel anonyme

* prix d'une communication locale, quel que soit le lieu d'appel

Le Conseil national du sida (CNS) réunissait le lundi 11 juin les experts de la lutte contre l'épidémie pour débattre de la PrEP (Prophylaxie pré exposition). Act Up-Paris organise une Assemblée générale des PrEP jeudi 14 juin 2012, le Tango un débat sur la prévention le mardi 19 juin 2012. On aura rarement autant parlé de prévention dans le milieu gay. Il faut dire que les choses s'accélèrent. Depuis janvier 2012, l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) conduit un essai d'envergure, Ipergay, pour mesurer l'efficacité éventuelle d'un traitement pour prévenir la transmission du VIH.

QUESTIONNAIRE SUR LES NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVENTION

Aujourd'hui, c'est au tour du Syndicat national des entreprises gaies (Sneg) de lancer une enquête en ligne sur la perception qu'ont les gays de ces nouveaux outils - validés ou à l'essai - en matière de prévention. Le questionnaire proposé permettra selon les auteurs de cette étude de renouveler les messages de prévention. Antonio Alexandre, directeur du Sneg prévention, a bien voulu répondre à nos questions.

YAGG : "Pourquoi lancer cette étude sur la connaissance et la perception des outils de prévention ?

Antonio Alexandre : "Cette étude entre dans le cadre de notre appel à projet Inpes 2010/2013. Nous avons déposé plusieurs projets de recherches dans le cadre de nos actions de prévention, certaines réalisées sur le net ont été confiées au sociologue Philippe Adam (IPSR) et un volet d'études qualitatives sous forme de focus groupe dans les établissements est confiée à David Friboulet et Dominique Rolland (Psyform).

Notre préoccupation est toujours de tenter

de se caler sur la réalité de terrain et de comprendre les besoins et l'évolution des attentes des gays vis-à-vis de la prévention du VIH et des IST.

Aujourd'hui, il s'avère que nous sortons cette étude prévue de longue date, mais que nous avons dû ajuster jusqu'à la dernière minute, face à l'actualité autour de l'essai français Ipergay et plus globalement dans le contexte international des recommandations d'experts en faveur d'une prophylaxie pré-exposition au VIH pour les personnes séronégatives.

Qu'est-ce qui a changé ces derniers mois ?

AA : L'essai Ipergay avait fait l'objet d'une préconsultation communautaire importante, mais avec un recueil de points de vue essentiellement associatif. Il nous paraissait crucial de tenter de mieux connaître la représentation et la perception des gays séronégatifs. Sont-ils prêts à cette prévention combinée ? Ont-ils toutes les cartes en mains pour en comprendre l'impact sur leur propre santé ? Capote ou pilule ? Capote et pilule ? Le grand défi de ces recherches biomédicales, c'est le pari de la non-modification des comportements car il nous apparaît difficile de ne pas forger la PrEP dans un discours de prévention alternatif. Notre enquête souhaite faire un état des lieux mais doit permettre aussi une approche prospective sur d'éventuels nouveaux outils de prévention, qui à ce jour font toujours débat quant à leur efficacité.

Sur quoi précisément porte le questionnaire ?

AA : Le questionnaire comporte des questions sur les pratiques sexuelles, la capote et la réduction des risques, ainsi que sur les opinions et connaissances des hommes gays et bisexuels sur les traitements antirétroviraux, la charge virale indétectable, le

TPE [Traitement postexposition], et la PrEP. En répondant à l'enquête, les participants nous aident à mieux définir nos futurs programmes de lutte contre le sida.

Participer à l'enquête apporte aussi des bénéfices personnels. En fin de questionnaire, chaque participant reçoit un retour sur ses réponses.

Qu'attendez-vous des résultats de cette enquête ?

AA : L'objectif de l'étude est de cerner la façon dont les participants perçoivent la capote et les nouvelles biotechnologies contre le VIH et de savoir si les biotechnologies contre le VIH ont ou pourraient avoir des conséquences dans la vie personnelle des gays. L'enquête apportera des données cruciales qui permettront de faire un état des lieux de la prévention et de recadrer le débat actuel qui oppose trop souvent la prévention comportementale à la prévention biomédicale.

Combien de temps va durer l'enquête et quand comptez-vous publier des résultats ?

AA : Les participants sont invités à répondre dès à présent et l'étude restera en ligne pour une durée de trois mois. Les résultats seront publiés à la rentrée 2012.

Concrètement, qu'allez-vous faire des résultats ?

AA : L'étude permettra à la recherche de produire des connaissances qui informeront nos programmes de lutte contre le sida et qui nous permettront de créer de nouvelles générations de campagnes d'information sur les biotechnologies contre le VIH. Plus généralement, les résultats de l'enquête contribueront à la création d'un cadre de connaissances et de références utilisables par l'ensemble des acteurs de la prévention.

LE SNEG PRÉVENTION PARTICIPE À PARADISE POOL & PARTY

A La Rochelle du 16 au 19 août 2012

L'édito de Maxime Bono, Député Maire de La Rochelle

C'est avec plaisir que nous accueillons à La Rochelle la 3e édition du Festival Pool Paradise Party porté et organisé par l'association du même nom...

Quatre jours de fête ouverte à tous pour lutter contre les discriminations liées aux choix de chacun comme c'est parfois encore le cas, et que la prévention contre le sida soit une lutte de

tous les jours à l'échelon planétaire.

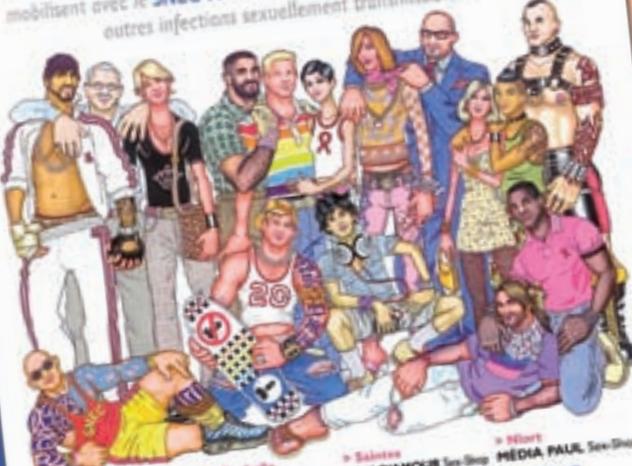
Vous le verrez dans la déclinaison de la programmation, c'est la vie dont il sera question. Quatre jours pour se divertir ensemble, rythmés par de nombreuses animations : concerts, comédie musicale, flash-mob sur la plage de la Concurrence, music-hall burlesque, croisière, découverte de la ville, le choix de l'humour et de la bienveillance, cela réconforte !

Merci à toutes et à tous, organisateurs et partenaires, la discothèque Le Paradise, AIDES, les Gays Randonneurs Nantais, le Syndicat National des Entreprises Gays, entre autres, pour ce très estival et amical festival.

Bel été à tout le monde !

Dans la Région POITOU-CHARENTE

Pour votre plaisir, vos Etablissements financeront les préservatifs et les gels qui vous sont offerts toute l'année. Pour votre information, ils mettent à votre disposition un Point d'Information Santé. Ces Etablissements se mobilisent avec le SNEG Prévention dans la lutte contre le sida et les autres infections sexuellement transmissibles.



16 - CHARENTE
» Agadir
ROYAUME DE L'EXOTISME Tee-Shop
L'AROME Sauna
CAFÉ BULLE Bar
» La Couronne
PRADO Sauna
» Funtourverte
FOLIES Discothèque

» La Rochelle
ATLANTIS Sauna
MOXX Bar
PARADISE Discothèque
» Roc'hefort
SEXE à GOGO
Sex-Shop
» Rayon
ENTRE-NOUS Sex-Shop
» Sir Jean d'Angely
ANGELY'S CLUB
Discothèque

» Saintes
BOIS D'AMOUR Sex-Shop
RIRES & PLAISIRS
Sex-Shop
» Virginie
CLUB Elixir
Discothèque
» DEUX-SÈVRES
» Beau Lieu sous
Brossinge
DAM'TROUILIÈRE
Discothèque

» Niort
MÉDIA PAUL Sex-Shop
RE-VIENNE
» Poitiers
AUX SIXTIES Bar
EQUATORIAL Sauna
GEORGES SAND
Discothèque
JOSSETTE Bar
VENUS BLEUE Sex-Shop

SNEG
Santé & Prévention
Partenaire de la Vie Saig

Prévention, Santé, Solidarité
ENSEMBLE ON FAIT LA DIFFÉRENCE

L'ÉDITO
MAXIME BONO
Député-Maire de La Rochelle

C'est avec plaisir que nous accueillons à La Rochelle la 3e édition du Festival Pool Paradise Party porté et organisé par l'association du même nom...

Quatre jours de tête ouverte à tous pour lutter contre les discriminations liées aux choix de chacun comme c'est parfois encore le cas, et que la prévention contre le sida soit une lutte de tous les jours à l'échelon planétaire.

Vous le verrez, dans la déclinaison de la programmation, c'est de vie dont il sera question. Quatre jours pour se divertir ensemble, rythmés par de nombreuses animations : concerts, comédie musicale, flash-mob sur la plage de la Concurrence, music-hall burlesque, croisière, découverte de la ville, le choix de l'humour et de la bienveillance, cela réconforte !

Merci à toutes et à tous, organisateurs et partenaires, la discothèque Le Paradise, AIDES, les Gays Randonneurs Nantais, le Syndicat National des Entreprises Gays, entre autres, pour ce très estival et amical festival.

Bel été à tout le monde !

SOMMAIRE

16 AOUT

Exposition - Ronde de nuit - Clubbing

17 AOUT

Projection + débat - Théâtre - Clubbing

18 AOUT

Croisière - Théâtre - Clubbing

19 AOUT

Flashmob - Concert - Clubbing

EN SAVOIR +

Plan - DJ Superstar - Zoom : Le MOXX & C'DL 17

Mon séjour - Comment venir ? - Merci !

Magazine édité par l'association L'ci 1901 Pool Paradise Party - Directeur de publication : Fand M.
Photos : © DR © PPP © Fotolia © Getty Images. Modèle de couverture : Julien Bouillet
Visuel et maquette : Philippe Prot / NKM > info@nobodyknowsme.fr | Avril 2012.

Hépatites Info Service
0 800 845 800
7 jours sur 7 - de 9 heures à 23 heures
www.hepatites-info-service.org

Pour toutes vos interrogations
concernant les hépatites, leurs
traitements, les co-infections
avec le VIH, ...

LE SNEG PRÉVENTION PARTENAIRE DE JEUNES SÉROPOTES

Les jeunes Séropotes Paris est une association
de convivialité pour jeunes séropositifs LGBT
résidents dans la région Ile-de-France.
www.jspotes.org

www.jspotes.org



Association de **CONVIVIALITE**
pour jeunes séropositifs **LGBT**
résidents dans la région Ile de France



L'EXCLUSION DES PVVIH DES SOINS FUNÉRAIRES

Une absurdité dangeureuse et violente

3 janvier 2012

Voici le document de position envoyée au ministre de la Santé par 35 associations et syndicats^[1] concernant l'interdiction des soins funéraires aux personnes dont le certificat de décès mentionne qu'elles vivaient avec le VIH.

Les personnes vivant avec le VIH sont exclues des soins funéraires. Parmi les instances consultatives, le Conseil national du sida s'est prononcé contre cette mesure, le Haut conseil de Santé publique recommande de la maintenir. Ce document résume les positions des associations de personnes vivant avec le VIH et de lutte contre le sida. Il explique en quoi cette mesure n'apporte rien à la sécurité des thanatopracteurs et représente une discrimination intolérable.

1- UNE MESURE QUI ENTRETIENT DES REPRÉSENTATIONS ERRONÉES SUR LES RISQUES ET LA SÉCURITÉ DES PRATIQUES DES THANATOPRACTEURS

A- La science s'oppose à cette exclusion des soins funéraires

- Les recommandations universelles élaborées sous l'impulsion de l'OMS à la fin des années 80 suffisent à assurer la sécurité des pratiques en matière de contamination au VIH et aux hépatites virales^[1].

- Une circulaire de la DGS de juillet 1995 rappelle que "le virus du sida est inactivé par contact avec une solution contenant 2 à 6 p.100 de chlore actif pendant une heure sans températures spécifiques. Ceci est réputé inactiver également les différents virus hépatites."^[2]

- L'arrêté du 20 juillet 1998 est selon le Conseil national du sida lui-même le signe d'une réglementation inutile et complexe, dont cette société savante rappelle la genèse particulièrement absurde, déconnectée de toute recommandation scientifique et de toute expertise associative^[3].

[1] Note valant avis sur les opérations funéraires pour les personnes décédées infectées par le VIH, 12 mars 2009, Deuxième partie !

Lire aussi Opérations funéraires : le CNS s'inquiète du maintien de l'interdiction des soins de conservation pour les personnes décédées infectées par le VIH, communiqué, 20 décembre 2011.

[2] Circulaire n°DGS/VS3/MSP/MIE/SG/1995/36 du 31 juillet 1995 relative aux prescriptions applicables aux chambres funéraires, BO ministère de la santé publique et de l'assurance maladie, n°95-36, p 209.

[3] Note valant avis sur les opérations funéraires pour les personnes décédées infectées par le VIH, 12 mars 2009, Deuxième partie.

B- Le principe de précaution ne peut être invoqué pour justifier cette exclusion

- Selon le Haut Conseil de Santé publique, le risque d'erreur ne peut être nul. L'exclusion des personnes vivant avec le VIH des soins funéraires serait donc justifiée par un principe de précaution. Outre que cette argumentation ne tient pas scientifiquement et épidémiologiquement (voir ci-dessous), l'avis du Haut Conseil a peu de légitimité. D'une part, il n'a pas jugé pertinent de consulter les associations de malade. Ce refus d'un principe fondamental de la démocratie sanitaire amène le Haut Conseil à véhiculer des erreurs dangereuses et discriminantes. D'autre part, le Haut Conseil se fonde sur des études américaines anciennes^[4], qui ne documentent aucun cas de transmission du VIH dans le cadre professionnel d'une opération funéraire. Ces études montrent avant tout que les mesures de précautions doivent être appliquées pour tous.

- Le principe de précaution veut au contraire que les recommandations universelles s'appliquent à tous les cadavres. Traiter les corps des personnes dont il est connu qu'elles vivaient avec le VIH différemment des autres est absurde en matière de sécurité. En effet, de nombreuses personnes ne connaissent pas leur statut sérologique^[5], et face à l'exclusion dont sont victimes leur proche décédéE, familles et entourage ne signalent pas l'infection à VIH^[6]. L'exclusion ne peut donc être justifiée par le principe de précaution, au contraire, elle fait courir un risque aux thanatopracteurs en entretenant une illusion de sécurité.

Le risque d'erreur ne concerne donc pas que les personnes dont on connaît le statut sérologique. La sécurité des professionnels doit donc être assurée par la mise en place des bonnes pratiques pour tous les cadavres. Cela peut représenter des efforts en matière de formation, de conditions de travail, mais l'exclusion de personnes qui vivaient avec le VIH n'a aucune pertinence.

2- UNE DISCRIMINATION INSOUTENABLE

- C'est le rôle des professionnelles du funéraire d'aider au mieux les proches de la personne décédée à faire face à sa mort en assurant une cérémonie la plus digne et la plus propice au deuil. L'absence de soins funéraires a pour conséquence l'exposition de corps abîmés qui accroît la détresse de l'entourage^[7].

- L'idée de ce qu'on fera de leurs corps à leur mort est insupportable aux personnes vivant avec le VIH et contribue à renforcer le sentiment de mal-être et l'exclusion réelle dont elles font l'objet^[8].

- En soutenant cette mesure depuis 1998, le gouvernement discrimine publiquement les personnes vivant avec le VIH et invalide ses programmes de lutte contre la stigmatisation : puisqu'une absurdité peut justifier qu'on exclue les PVVIH des soins funéraires, pourquoi les dentistes^[9] n'en feraient-ils pas autant ? Les masseurs ? Les infirmières ? A toutes les personnes responsables de discriminations envers les PVVIH par une peur irrationnelle de la contamination, le ministère de la santé et le Haut Conseil de Santé publique, avec la mesure concernant les soins funéraires, leur disent : "vous avez raison, on n'est jamais trop prudent" !

Pour toutes ces raisons, cette interdiction doit être levée.

* Act Up-Paris • Act Up Sud-Ouest • Activité santé • Action Sida Martinique • Actions traitements • Afrique Avenir • Aides • An nou allé • Association Frenchymy • Association les petits bonheurs • ARAPRubis • Autres Regards • CheZ Violette • Collectif contre l'homophobie • Comité Idaho • Couvent des 69 Gaules des Soeurs de la Perpétuelle Indulgence • ELCS • Envie • Fiertés de Provence • Forum Gay et Lesbien de Lyon • Handi-social • Les Amis du Bus des Femmes • Lesbian & Gay Pride de Lyon • Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon • Paillettes Radicales • Paroles • Réseau Regard • Sidaction • SNEG, SNESUP-FSU • Solidarité sida • Solthis • Strass • Support Transgenre Strasbourg • Union Syndicale Solidaires

[7] Expertise associative

[8] Voir par exemple ce témoignage.

[9] La discrimination que subissent les PVVIH de la part des dentistes est illégale, mais récurrente. Elle est justifiée par les mêmes absurdités que celles énoncées par le Haut Conseil de santé publique.

Fonds de commerces, emploi, immobilier...

les petites annonces du SNEG
sont sur www.sneg.org



PRÉVAGAY

Forte incidence du VIH parmi des hommes ayant des rapports avec des hommes rencontrés dans des établissements de convivialité gay à Paris

Communiqué de presse du 29 juin 2012

Les résultats de l'étude Prévagay⁽¹⁾ apportent une nouvelle estimation de l'incidence du VIH parmi des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) qui fréquentent des établissements gay parisiens. L'incidence de l'infection parmi les participants, c'est-à-dire le nombre de nouvelles infections par rapporté à la population, est estimée à 3,8 pour 100 personnes par an (intervalle de confiance à 95 % : 1,5 - 6,2). Ce taux d'incidence est plus élevé que celui de la population des HSH en France, qui est estimé à 1%.

L'étude Prevagay a été menée en 2009 par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), en partenariat avec le Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG) et le Centre national de référence du VIH auprès de HSH, âgés de 18 ans et plus, et fréquentant des lieux de convivialité parisiens (bars, clubs, saunas, backrooms).

Dans le cadre de cette étude menée dans 14 établissements parisiens, 886 hommes ont été interrogés et ont accepté un prélèvement de sang. Parmi eux, 157 (soit 18%) étaient séropositifs pour le VIH dont 31 (20 %) ignoraient leur infection au moment de l'enquête. Les analyses effectuées en 2009 avaient permis de dresser un premier état de l'incidence en utilisant un test d'infection récente par le VIH. La méthode de calcul utilisée aujourd'hui s'est affinée et tient compte de l'effet des traitements antirétroviraux sur les résultats du test.

Cette nouvelle estimation d'incidence du VIH concerne une population spécifique et ne peut pas être généralisée au-delà. Elle est néanmoins préoccupante et montre que la transmission du VIH était particulièrement importante parmi les personnes fréquentant les lieux de convivialité parisiens (bars, clubs, saunas, backrooms).

Il est également important de rappeler que les personnes fréquentant les lieux de convivialité étudiés en 2009.

L'étude montre également que malgré un recours fréquent au test de dépistage, une part importante des hommes fréquentant les lieux de convivialité étudiés à Paris, ne connaît pas son statut vis-à-vis de l'infection. Compte-tenu du fort taux d'incidence, le recours au test de dépistage ne suffit pas à connaître en temps réel son statut sérologique. Les hommes qui adapteraient leurs comportements sexuels, en abandonnant le préservatif en fonction du statut supposé de leur(s) partenaire(s), s'exposeraient à un risque de contamination importante.

Cette étude confirme l'importance des messages et des moyens de prévention dans la population des HSH exposés au risque d'infection.

Contact(s) presse :
InVS : Magali Rodde 01 41 79 67 79
presse@invs.sante.fr
ANRS : Marie-Christine Simon
01 53 94 60 30
marie-christine.simon@anrs.fr
SNEG : Antonio Alexandre (Directeur Prévention) 01 44 59 95 12
directeur@sneg.org

www.sneg.org/prevention/category/actions/recherche/


29 juin 2012

Communiqué de presse

Embargo : 29 juin 2012 à 23h

Forte incidence du VIH parmi des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes rencontrés dans des établissements de convivialité gay à Paris

Les résultats de l'étude Prévagay⁽¹⁾ apportent une nouvelle estimation de l'incidence du VIH parmi des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) qui fréquentent des établissements gay parisiens. L'incidence de l'infection parmi les participants, c'est-à-dire le nombre de nouvelles infections par rapporté à la population, est estimée à 3,8 pour 100 personnes par an (intervalle de confiance à 95 % : 1,5 - 6,2). Ce taux d'incidence est plus élevé que celui de la population des HSH en France, qui est estimé à 1%.

L'étude Prévagay a été menée en 2009 par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS), en partenariat avec le Syndicat national des entreprises gaies (SNEG) et le Centre national de référence du VIH auprès de HSH, âgés de 18 ans et plus, et fréquentant des lieux de convivialité parisiens (bars, clubs, saunas, backrooms).

Dans le cadre de cette étude menée dans 14 établissements parisiens, 886 hommes ont été interrogés et ont accepté un prélèvement de sang. Parmi eux, 157 (soit 18%) étaient séropositifs pour le VIH dont 31 (20 %) ignoraient leur infection au moment de l'enquête. Les analyses effectuées en 2009 [2] avaient permis de dresser un premier état de l'incidence en utilisant un test d'infection récente par le VIH. La méthode de calcul utilisée aujourd'hui s'est affinée et tient compte de l'effet des traitements antirétroviraux sur les résultats du test.

Cette nouvelle estimation d'incidence du VIH concerne une population spécifique et ne peut pas être généralisée au-delà. Elle est néanmoins préoccupante et montre que la transmission du VIH était particulièrement importante parmi les personnes fréquentant les lieux de convivialité étudiés en 2009.

L'étude montre également que malgré un recours fréquent au test de dépistage, une part importante des hommes fréquentant les lieux de convivialité étudiés à Paris, ne connaît pas son statut vis-à-vis de l'infection. Compte-tenu du fort taux d'incidence, le recours au test de dépistage ne suffit pas à connaître en temps réel son statut sérologique. Les hommes qui adapteraient leurs comportements sexuels, en abandonnant le préservatif en fonction du statut supposé de leur(s) partenaire(s), s'exposeraient à un risque de contamination importante.

Cette étude confirme l'importance des messages et des moyens de prévention dans la population des HSH exposés au risque d'infection.

Contact(s) presse :
InVS : Magali Rodde 01 41 79 67 79 presse@invs.sante.fr
ANRS : Marie-Christine Simon 01 53 94 60 30 marie-christine.simon@anrs.fr
SNEG : Antonio Alexandre (Directeur Prévention) 01 44 59 95 12 directeur@sneg.org

¹ Le Velly S, Velter A, Meyer L, Peytavin G, Guinard J, Pillonel J, Barin F, Semlaire C. Biomarker-Based HIV Incidence in a Community Sample of Men Who Have Sex with Men in Paris, France. *Plos One* 2012, June 29

CANCER & VIH

A la demande de l'Institut National du Cancer,
le SNEG Prévention participe à la rédaction de ces deux dépliants.
Ils sont mis en place dans l'ensemble de nos lieux partenaires en prévention.



PRÉVENTION

prévenir le cancer anal gays vivant avec le VIH

» Le cancer de l'anus est
le 3^e cancer le plus fréquent chez
les hommes vivant avec le VIH.

un examen proctologique
systématique est recommandé.
parlez-en avec votre médecin.



PRÉVENTION

cancer et VIH PRÉVENIR LE CANCER DE L'ANUS

» Le cancer de l'anus est l'un
des cancers les plus fréquents
chez les personnes vivant
avec le VIH.

prévenir le cancer de l'anus
c'est possible.
il faut consulter un spécialiste
parlez-en avec votre médecin.



BUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gérard SIAD
Président



Frédéric DUPONT
Trésorier



Richard PLANQUE
1^{er} Vice Président



Olivier ROBERT
2^{me} Vice Président



Messias DOS SANTOS
Secrétaire Général



Philippe DEMIRTJIS



Christophe LAMY



Éric LAPÔTRE



Philippe POLIDORI



Pascal RIVET



Bernard BOUSSET
Président Fondateur

AXE SYNDICAL



Rémi CALMON
Directeur Exécutif



Erika THOMAS DES CHESNES
Assistante Administrative

AXE PRÉVENTION



Antonio ALEXANDRE
Directeur National Prévention



Sébastien CAMBAU
Délégué Rhônes-Alpes
Auvergne



Jérôme DERRIEN
Délégué Languedoc-Roussillon



Lilian VINCENT
Co-délégué Languedoc-Roussillon



Julien ESCOLANO
Délégué Aquitaine
Poitou-Charentes



Matthieu FOLLEA
Délégué Grand Est



Sylvain GUILLET
Délégué Midi-Pyrénées Limousin
Coordinateur



Eric MANISCALCO
Délégué Grand Ouest



Richard DE WEVER
Délégué PACA



Yacine MAOUI
Délégué Nord-Normandie



Mériadec de RIGAUD
Délégué Paris-Ile de France



Cédric PÉJOU
Délégué Paris lieux libertins



Francis RENSON
Distributeur Paris

Ils ont rejoint le SNEG

Le SNEG souhaite la bienvenue aux adhérents qui l'ont rejoint entre le 1er mars 2012 et le 8 août 2012

JIP

Prises de participation et recherches de financement.
JIP. 10, rue de la Madone 75018 Paris. 01 42 05 81 86.
douric.audit@orange.fr

SAUNA LE JUL'S



Sauna, hammam, coin film X, cabines et bar.
SAUNA LE JUL'S. 17, rue de Montpellier
11000 Carcassonne.
04 68 47 82 10.
saunalejul.s@hotmail.fr www.lejuls11.com

O'Labyrinte



Sex shop.
O'Labyrinte.
12 bis, rue Jean-Baptiste Kléber 62300 Lens.
03 21 43 90 30.
www.olabryinte.com boxeur001@aol.com

STEEL CLUB

Bar, sex club.
STEEL CLUB. 23, rue de Penthièvre 75008 Paris. 01 45 61 90 28.
contact@steel-club.fr www.steel-club.fr

LE QG BAR



Bar lounge gay et lesbien qui à pour rayonnement le littoral de la côte d'Opale, plus qu'un bar, un lieu de vie.
LE QG BAR. 7, boulevard des Alliés
62100 Calais.
qgbarcalais@hotmail.fr

LES AGITES



Situé à deux pas du centre Georges Pompidou en plein cœur du 4ème arrondissement de Paris, Les agités c'est avant tout un espace de convivialité et de partage des goûts, des saveurs ! Ses tables et ses chaises chinées dans les vieilles demeures françaises vous accueillent chaleureusement pour dîner tandis que de confortables canapés en cuir disposés autour d'une cheminée vous permettent de profiter de la partie salon ! Les Agités, pour résumer, chacun s'y sent un peu chez soi...

LES AGITES. 15, rue de la Reynie 75001 Paris. 01 83 89 53 09.
www.lesagitesparis.com arnaud@lesagitesparis.com

VINE SOUL

Vente de vins en France et à l'export, création d'un vin plus orienté mais à visée internationale. Vente de vins dans des établissements gay et gay friendly.
VINE SOUL. 43, rue Ducau 33000 Bordeaux. 05 56 44 34 71
catherine.lb@free.fr

CHARLY'S BAR



Lounge bar.
CHARLY'S BAR. 5, rue Suquet 06400 Cannes.
04 98 92 40 41.
www.pubcharlysbar.com info@pubcharlysbar.com

L'ENIGME



L'Enigme est à la fois un bar et un restaurant situé dans une des plus vieilles rues de Paris, avec un grand comptoir en bois, de petites tables et un parquet en chêne dans une ambiance cosy. C'est un lieu convivial, fréquenté par de nombreux artistes ou les ami(e)s de tous bords et de tous poils peuvent prendre un verre et un plat du jour pour un prix raisonnable jusqu'à 2 heures du matin.
L'ENIGME. 100, rue Quincampoix 75003 Paris.
contact@enigme-bar.com

LA DÉTENTE



Sauna, salon de détente, hammam.
LA DETENTE. 5, rue Alfred Mezières
54000 Nancy.
www.sauna-ladetente.fr
web@sauna-ladetente.fr

CAFE Z



Situé sur l'une des places les plus animées de Montpellier, le Café Z se distingue aisément par son mobilier orange, le lieu jouit d'une grande terrasse offrant ombre comme soleil. Le restaurant propose différents plats, uniquement le midi : des salades des autres viandes en passant par le poisson jusqu'aux tartes. Tout est fait maison avec des produits frais, non surgelés. En été, une carte fraîcheur suggère des plats à base de légumes ou fruits de saison. Côté bar, l'ambiance musicale est orientée house et une quinzaine de cocktails différents peuvent être préparés.
CAFE Z. 3, place Jean Jaurès 34000 Montpellier.
04 67 66 29 72.

ASIGP VIH



Association pour le suivi et l'information des gais sur la prévention du VIH.
ASIGP VIH. 25, rue des Arbustes 31500 Toulouse.
www.asigp-vih.org asigp.vih@gmail.com

CHICO MALO



Sauna hammam et cruising bar.
CHICO MALO.
13, avenue Coligny 17000 La Rochelle.

LE MAS COCOON



Le Mas Cocoon propose des séjours en chambres d'hôtes et en pension complète. Mise à disposition d'un ensemble de prestations intérieures, piscine chauffée, sauna, UV, salle de vidéos, salle de jeux, bibliothèque, cheminée...
LE MAS COCOON.
32, hameau de Trémainville 77570 Chenou.
01 64 29 45 37.
le-mas-cocoon@wanadoo.fr
www.le-mas-cocoon.com

LE PERROQUET



Restaurant, pizzéria, crêperie, brasserie et glacier.
LE PERROQUET.
2, boulevard Gambetta 13260 Cassis.
04 42 01 32 80.
leperroquetcassis@hotmail.fr
www.leperroquetcassis.com

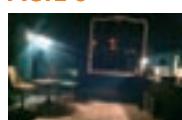
Les adhérents du SNEG ont leur annuaire sur www.sneg.org

LES ARCHES DU MARAIS



LES ARCHES DU MARAIS. 11, rue de Braque 75003 Paris.
01 40 27 00 70.
archesdumarais@orange.fr www.lesarchesdumarais.com

ACTE 3



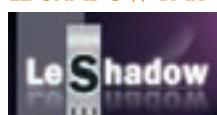
Bar à cocktails avec deux ambiances.
ACTE 3. 94, rue Quincampoix 75004 Paris.
01 44 61 29 69.

LETS OUT



Distributeur d'articles pour adultes.
LETS OUT. 13, rue Saint-Honoré 78000 Versailles.
01 80 90 52 90.
www.letsout.com

LE SHADOW BAR



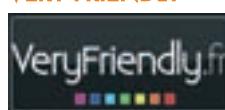
Bar gay, lesbien et friendly avec une ambiance musicale électro.
LE SHADOW BAR.
7, rue de l'Aimable Nanette 17000 La Rochelle.
leshadowlarochelle@hotmail.fr

RED MARCEL



Des cocktails, des concerts live, des spectacles, de la bonne humeur et des rencontres sont au rendez vous au Red Marcel. Marc et Sylvain et toute l'équipe sont heureux de vous recevoir tous les soirs été comme hiver.
RED MARCEL. 377, avenue de la République
83000 Toulon. 04 94 89 14 10.
redmarcel.toulon@gmail.com www.redmarcel.fr

VERY FRIENDLY



Association de lutte contre l'homophobie via les médias et des publications.
VERY FRIENDLY.
5, rue Etienne Dolet 75020 Paris.
www.very-friendly.fr

LE 8

Bar.
LE 8. 14, rue Frochot 75009 Paris.

LES OURS DE PARIS



Les Ours de Paris est une association de bénévoles qui organise des évènements festifs à destination des bears depuis 5 ans à Paris.
LES OURS DE PARIS. C/o Garden Bear
13, rue Saint-Bon 75004 Paris.
lesoursdeparis@numericable.fr

CITY CLUB



Le City Club est un établissement de détente et de relaxation. Ouvert 7 jours sur 7, l'entrée donne accès aux douches communes, au grand hammam, sauna, UV, ainsi qu'au coin bar afin de laisser libre cour aux envies, dans une ambiance décontractée et respectueuse.
CITY CLUB. 18, rue d'Orbey 68000 Colmar.
03 89 79 61 82.

T JENBE RED PREVENTION



Association de prévention des racismes, des homophobies et du sida.

T JENBE RED PREVENTION.

8, rue Général Renault 75011 Paris.
prevention@tjenbered.fr www.tjenbered.fr/prevention

LES SECRETS D'APHRODITE



Cet établissement est divisé en deux parties : Les secrets d'Aphrodite avec vente de tenue sexy, lingerie et sex toys et le Labyrinthe, cinéma X avec trois salles hétéro, gay et divers, cabines de projections et vente de DVD X.

LES SECRETS D'APHRODITE.

238, boulevard Charles de Gaulle
37540 Saint-Cyr sur Loire. 02 47 28 35 14

sarlb2x@gmail.com www.les-secrets-aphrodite.com

LE CHAT TOQUE



Café, salon de thé, restauration rapide, vente d'objets de décoration rétro.

LE CHAT TOQUE. 21, rue Cuvier 25200 Montbéliard.
03 81 32 60 97.

contact@le-chat-toque.fr www.le-chat-toque.fr

HOLSTEIN EXPERTISE



Un premier axe destiné aux particuliers en conseil financier, juridique et fiscal, placement, retraite et transmission. Un second axe destiné aux petites entreprises en conseil financier, fiscal, de création, d'accompagnement et d'optimisation.

HOLSTEIN EXPERTISE. Le Masséna 2.

50, avenue de Nice 06600 Antibes.
06 63 31 65 33. holsteinexpertisepatrimoniale@aol.com
www.annuaire.com/courtier-assurances/holstein-expertise-patrimoniale-528996820/

VELOLOC - MINI GOLF D'AZUR



Toutes les infos sur site. J'ai également une propriété avec une, deux pièces et je fais chambre d'hôtes à la maison.

VELOLOC - MINI GOLF D'AZUR.
Route des Campings 40140 Soustons.
contact@veloloc.fr www.veloloc.fr

DELMAR CAFE

Bar.

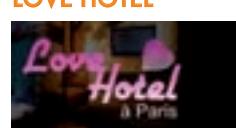
DELMAR CAFE. 4, avenue du 22 août 1944. 34500 Béziers.
didchris31@sfr.fr delmarcafe34500@yahoo.fr www.delmarcafe.com

SAUNA LE DAUPHIN

Sauna libertin, toutes sexualités confondues, avec hammam, sauna, cabine de relaxation et dans le respect de chacun.

SAUNA LE DAUPHIN. 186, rue Octave Duchellier
80470 Dreuil les Amiens.
03 22 70 05 74. liliane@hotmail.fr

LOVE HOTEL



Hôtel annexe du Club 88.
LOVE HOTEL.
88, rue Saint-Denis 75001 Paris.
01 44 82 63 05.
www.lovehotelparis.fr



le **20**
Prieuré Hotel
Gay Hotel Paris
20ph-paris.com

20 rue du Grand Prieuré
75011 Paris
+33 (0)147007414

contact@hotel20prieure.com
hotel20prieure.com
20ph-paris.com

Métro République
lignes 3, 5, 8, 9, 11

